

Année académique 2022-2023

MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES DE GENRE

Présenté par Sophie TECHY

L'intégration des enjeux LGBT+ au sein de la police belge : l'association Rainbow Cops Belgium

Sous la direction de M. David Paternotte

Université Libre de Bruxelles

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel et que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance. Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement constitue un plagiat et que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat comme prévu dans le *Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain* au Chapitre 4, Section 7, article 107 à 114.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude.

Prénom, Nom : Sophie TECHY

Date : 15 août 2023

Signature de l'étudiante :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Techy', written in a cursive style.

S. Techy

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement M. Yannic Lecomte pour sa disponibilité et son accueil, sans lesquels ce travail aurait été très pauvre.

Je remercie également M. David Paternotte pour les conseils prodigués au fil de cette étude.

Je remercie enfin les personnes qui ont accepté la lecture de ce mémoire, ainsi que les discussions, les doutes et les ressassements qui l'ont entouré.

Note : Dans ce travail, j'emploierai le terme « LGBT+ » pour une meilleure lisibilité. Le « + » ayant pour optique de ne pas se limiter aux quatre premières lettres de l'acronyme ni effacer les autres. J'utiliserai également le mot « queer » sans réelle distinction de LGBT+.

Pour simplifier l'écriture et la lecture, je n'ai pas adopté d'écriture inclusive par point médian, mais j'ai essayé dans la mesure du possible de rendre le genre neutre, en employant notamment des formules telles que « les personnes LGBT+ ».

Table des matières

Remerciements	3
1. Introduction. Histoire de Jean-Paul	5
2. Processus de la recherche	11
3. Former la police aux enjeux LGBT+ : une journée aux Grands Carmes	17
4. Le souci de la diversité LGBT+ : enjeux et portée politique	30
5. De « Il n’y a pas de ça à la police » à « Nous on est gays, lesbiennes, bi, trans* »	35
6. « Police hors de nos luttes » : Brussels Pride 2023	43
7. Conclusion. Les deux mondes se rejoignent	50
Annexes	53
Bibliographie	57
Résumé + Mots-clefs	61

1. Introduction. Histoire de Jean-Paul

Il y a quelques années, j'étais très occupée par l'écriture d'un récit mettant en scène un homme d'une quarantaine d'années, Jean-Paul, et Camille, sa fille adolescente. Ils habitaient une maison de la campagne namuroise et essayaient de se construire une vie paisible après avoir vécu des événements difficiles. En effet, plusieurs mois auparavant, Jean-Paul et la mère de Camille s'étaient séparés en mauvais termes à la suite d'une nouvelle relation entre Jean-Paul et un autre homme, Florent. L'histoire décrivait leur situation, déroulant les scènes qui les y avaient menés. Les personnages apprenaient progressivement à se connaître, Florent n'habitant pas encore avec son compagnon venait lui rendre visite à la campagne où avaient lieu les premières approches avec Camille. Tous devaient faire face, au milieu du récit, à une situation dramatique les obligeant à dépasser les tensions familiales pour surmonter le choc qu'ils vivaient et peu à peu en guérir, parvenant alors à la paix qu'ils avaient longtemps souhaitée.

Cette situation était la suivante : un soir d'été, alors qu'il quittait le domicile de son compagnon à Namur pour rentrer à la campagne où l'attendait sa fille, Jean-Paul était victime d'une agression à caractère homophobe. Il ne connaissait pas ses agresseurs, un groupe d'hommes un peu plus jeunes que lui. Ceux-ci l'avaient repéré plusieurs heures auparavant, alors qu'il se promenait en ville avec Florent. Ils avaient commis l'imprudence de se donner la main, déclenchant moqueries et injures. Lorsque Jean-Paul traversait le chemin du halage au bord de la Meuse, seul cette fois, il retrouvait le même groupe d'hommes et aux insultes succédaient rapidement les coups.

Jean-Paul sortait blessé de la bastonnade mais il était encore capable de se traîner vers sa voiture et de conduire jusqu'à la maison à la campagne. Camille s'y trouvait avec son copain, et passée l'horreur stupéfaite de voir apparaître son père pâle et couvert de sang, puis les premiers soins, se posait la question d'un dépôt de plainte à la police. Au petit ami de sa fille l'encourageant à porter plainte, Jean-Paul répondait ceci :

« Pourquoi faire ? C'est arrivé, de toute façon. Je ne peux pas aller à un commissariat et dire 'Je viens de me faire frapper parce que je suis amoureux d'un homme.' Ils ne me prendront pas au sérieux. Ils me diront 'Ne l'avez-vous pas cherché ? Vous teniez la main de votre compagnon en rue, n'est-ce pas ? Vous avez un peu provoqué le monde.' Je ne veux pas d'une chose pareille. »

Ce qui me frappe aujourd'hui à la relecture de cette scène est la méfiance presque instinctive de Jean-Paul envers la police. Il ne poussait jamais la porte d'un commissariat, même dans les

chapitres suivants. Florent, son compagnon plus jeune et investi dans une association LGBT+, essayait de l'en convaincre. Son ex-épouse, apprenant les faits, lui assurait qu'il était seul à pouvoir prendre la décision d'un dépôt de plainte. Mais Jean-Paul préférait s'en abstenir. Il lui semblait que se rendre dans un commissariat pour témoigner de sa mésaventure l'obligeait à la revivre, et ne mènerait à rien. A sa fille insistant pour qu'il y aille, il expliquait :

« Je ne pensais pas vivre cela un jour. Je ne pensais pas être blessé physiquement parce que j'ai montré que j'aimais Florent en public. Mais je ne veux pas porter plainte. Je l'ai dit à Livio, je n'ai pas envie d'être devant des policiers, de leur expliquer l'histoire, de sentir le jugement, et de m'entendre répondre que nous l'avons cherché, Florent et moi. Quant à la dangerosité [des agresseurs]... Oui, sans doute recommenceront-ils, sans doute se sentent-ils plus forts et confiants. Je n'ai pas envie d'assumer la charge de les retrouver et de les punir. Peut-être est-ce lâche de ma part, je ne sais pas. J'ai l'impression d'avoir eu la guerre – maintenant j'aimerais la paix, guérir vite et continuer la vie ici, avec Florent, et avec toi. »

Lorsque je rédigeais l'histoire de Jean-Paul, Florent et Camille, je n'étais pas la personne la plus au fait des réalités LGBT+. L'inspiration venait d'expériences personnelles et de quelques romans mettant en scène des relations lesbiennes ou gays. Le récit de Jean-Paul n'était pas le fruit d'une longue réflexion sur la « cause homosexuelle ». Il me semblait au contraire que le couple formé par les deux hommes pouvait n'être qu'un détail parmi cent autres caractéristiques attachées aux personnages. Le choix scénaristique d'une agression homophobe n'était heureusement pas guidé par une scène vécue. Dans le souvenir que je garde de sa rédaction, il était très clair dès le début que Jean-Paul ne voudrait pas porter plainte.

Je l'imaginai aux prises avec la honte de ce qu'il venait de vivre, découvrant un aspect douloureux d'une relation homosexuelle. En effet, ce qui conférait un grand intérêt à la scène d'agression était l'enseignement que Jean-Paul était bien obligé d'en retirer. Lui qui n'avait jamais connu de relation gay avant sa mise en couple avec Florent était soudain confronté à une forme d'infériorisation. Jean-Paul, homme bien sous tous rapports (il avait longtemps vécu avec la mère de Camille, il était père, il avait un emploi, une maison, une voiture, menait une vie simple et sans histoire), devenait tout à coup une proie pour d'autres hommes qu'il n'avait jamais vus, la cible sur laquelle pouvait s'abattre une violence qu'il n'avait jamais connue. Il devenait « un pédé ».

A l'agression proprement dite succédaient des jours, puis des semaines durant lesquels Jean-Paul demeurait à la maison et s'efforçait de se rétablir. S'il était entouré de la sollicitude de sa fille et de son compagnon (ce dernier déménageait pour de bon avec eux à la campagne), il lui

restait un sentiment constant d'injustice, d'humiliation et de peur. Sans doute l'aurait-il éprouvé de la même manière s'il avait été victime d'un cambriolage ou d'une agression « classique ». Mais celle qu'il avait vécue possédait un caractère très intime, il s'était vu attaqué pour ce qu'il était, pour ce qu'il avait choisi de vivre avec Florent. Ses blessures physiques se résorbaient rapidement, mais l'impact psychologique était bien plus conséquent.

Jean-Paul vivait alors replié sur lui-même, passant les ultimes jours d'été avec sa fille et son compagnon. Le dépôt d'une plainte n'était plus abordé entre eux : il en avait définitivement écarté l'idée, Florent et Camille respectaient son choix. Porter plainte finissait par représenter à leurs yeux un accablement supplémentaire, une démarche au mieux inutile, au pire, dangereuse.

Je prends le temps de détailler ce récit parce qu'il constitue l'une des voies de traverse qui m'ont menée au sujet de ce mémoire. A l'époque, c'est en envisageant l'écriture d'une agression homophobe que je me suis renseignée sur les possibilités de dépôt de plainte (probablement en commençant par taper « agression homophobe que faire » sur Internet) et que j'ai découvert la page Facebook de l'ASBL Rainbow Cops Belgium, « l'association des policiers LGBT ».

Selon un dépliant de présentation de l'ASBL, Rainbow Cops Belgium a la volonté

« [d']accroître la visibilité des LGBT afin que ceux-ci ne subissent plus de discrimination dans le cadre du recrutement policier. RCB s'adresse aussi à tous les LGBT victimes d'actes homophobes. RCB travaille également afin que chacun puisse se sentir en sécurité physique et psychique au travail. »¹

Le dépliant indique également que

« La communication de RCB est aussi **orientée vers le citoyen** pour que [...] la victime d'un acte délictueux, homophobe ou pas, puisse se rendre sans problème dans un commissariat de police, afin de déposer une plainte, quelle que soit son orientation sexuelle. RCB mène également des actions spécifiques pour les victimes d'agression ou de discrimination liées à leur orientation sexuelle. »

Ces extraits d'information rejoignent l'histoire de Jean-Paul et sa méfiance « instinctive » envers les services de police auxquels il pourrait s'adresser. Il semble en effet, de prime abord, de façon *intuitive*, impossible ou en tout cas difficile d'associer les termes « Rainbow » et « Cops ». *Intuitivement*, historiquement, l'institution policière paraît hostile aux personnes

¹ Voir annexe.

LGBT+. N'existe-t-il pas de nombreux récits de fiction mettant en scène des hommes cherchant des coups sans lendemain dans un parc, un terrain vague, des toilettes publiques connues pour les rencontres entre hommes et demeurant constamment sur leurs gardes au cas où une intervention policière aurait lieu ? L'histoire des homosexualités et des transidentités apprise, enseignée (non pas de façon scolaire mais en lisant des ouvrages, des essais, des témoignages), vécue peut-être, n'est-elle pas imprégnée des notions de dissimulation, de secret, de honte, parfois de mise au ban social ? Or, comment l'institution policière pourrait-elle être une alliée à la « cause », si cette cause consiste à sortir de l'ombre, à gagner en légitimité, en reconnaissance et en droits, alors que la police, foncièrement, *intrinsèquement*, représente et conserve l'ordre moral et juridique ?

Cette dualité est à mes yeux particulièrement bien illustrée dans l'extrait qui suit. Il s'agit d'un paragraphe de la page Wikipédia consacrée au groupe militant et homophile Arcadie, créé en France en 1954 par l'ex-séminariste André Baudry :

« Surveillé par la police (il existait à cette époque, au sein de la Préfecture de police, un '*Groupe de contrôle des homosexuels*', émanation lointaine de la '*Sous-brigade des pédérastes*' du XIXe siècle), André Baudry impose un comportement sans tache lors des réunions et banquets [organisés par Arcadie], **allant jusqu'à y inviter des représentants des autorités policières et judiciaires.** »² (Je souligne)

Beaucoup de tensions retrouvables dans cet extrait – lequel traite pourtant d'un « vieux » groupement, qui plus est dissous depuis 1982 – guident les réflexions de ce mémoire. La négociation, l'association éventuelle entre groupements LGBT+ et police restent très sensibles. Arcadie était, semble-t-il, un groupe certes militant mais attaché à la défense d'une homosexualité « respectable », discrète, une « homosexualité à la papa » comme l'appelle Frédéric Martel dans son ouvrage *Le rose et le noir : les homosexuels en France depuis 1968* (2008). Aujourd'hui, cette homosexualité (plutôt masculine dans le cas d'Arcadie) respectable prendrait sans doute la forme suivante : un couple gay marié (ou monogame), peut-être avec des enfants, un prêt immobilier à charge, une voiture relativement neuve, un emploi pour les deux membres du couple et une bonne entente avec la famille ainsi que le voisinage : « Des gens très convenables. » Une interview d'André Baudry au *Monde* datant du 2 juillet 1982 et expliquant les raisons de la dissolution du groupe est d'ailleurs éloquente :

² Page Wikipédia consacrée à Arcadie consultée le 24 juillet 2023 : http://fr.wikipedia.org/wiki/Arcadie_groupe
Les articles de l'encyclopédie en ligne sont sujets à caution, mais celui-ci constitue une première approche.

« Ce n'était plus possible. [...] Nous manquions de militants et je ne me sentais plus du tout d'accord avec le comportement des homosexuels français actuels. Ils ne pensent qu'au sexe, ils sont vautrés dans la lâcheté, ils sombrent dans la pornographie, la vulgarité ou alors ils sont dévorés par la politique et les adhérents d'Arcadie n'ont rien fait pour lutter contre cette situation. »³

L'histoire d'Arcadie, de sa création à sa disparition, peut donner l'impression d'être ancienne, éloignée des préoccupations contemporaines. Elle reflète pourtant l'une des divergences les plus fortes dans les milieux queer et LGBT+ : le choix difficile entre l'acceptation sociale et la démarcation absolue. Est-il préférable, dans la lignée d'Arcadie, de vivre l'expérience homosexuelle de façon discrète et convenable, en quelque sorte de « devenir hétéro » (Alain Naze parle de *normalisation gay*) ou au contraire, reprenant le mot de Françoise d'Eaubonne, faut-il répondre « Vous dites que la société doit intégrer les homosexuels, moi je dis que les homosexuels doivent désintégrer la société »⁴ ?

Cette divergence a une place cruciale dans le développement de ce travail. Avançant dans les lectures, les rencontres et les réflexions personnelles, elle m'est apparue comme résumant une grande partie des difficultés à concilier les divers courants de militantisme queer et LGBT+. Il serait de fait inexact de considérer « la » communauté LGBT+ comme un ensemble uniforme. A l'instar du mouvement féministe, il existe de multiples embranchements. A l'échelle belge, ces embranchements prennent la forme, dans les associations de type ASBL, de groupes axés sur la parentalité (l'ASBL « Homoparentalités »), les personnes aux genres fluides, trans* et intersexes (Genres Pluriels), ou la police (Rainbow Cops Belgium). Aux intérêts multiples se mêlent également des questions générationnelles, comme le montre assez clairement le court extrait de l'interview d'André Baudry en 1982. Les revendications d'une personne LGBT+ ayant 20 ans en 2023 ne sont pas identiques à celles d'une personne LGBT+ ayant 20 ans en 1960, ni en 1980. De nombreuses luttes politiques et sociales ont eu lieu, certaines ayant permis l'obtention de droits souvent fragiles et controversés au sein même des communautés queer, comme le mariage entre personnes de même sexe, officiellement reconnu en Belgique en 2003.

La police est particulièrement sensible à cette tension entre intégration et démarcation. Ce milieu généralement perçu comme machiste, sexiste, raciste et homophobe (à tort ou à raison), dans lequel les personnes qui y appartiennent intègrent un *corps*, endossent un uniforme, sont

³ Archive accessible à l'adresse https://www.lemonde.fr/archives/article/1982/07/02/la-fin-d-arcadie-et-quant-a-moi-andre-baudry_3105972_1819218.html (consultée le 24 juillet 2023).

⁴ Citée par Frédéric Martel dans *Le rose et le noir : les homosexuels en France depuis 1968* (2008), p. 37.

habilités à porter et employer des armes, paraît très éloigné de l'image pacifique des communautés LGBT+. *A priori* ces deux univers ne peuvent pas se rejoindre. L'un symbolise la force armée, la violence étatique légitime, la répression. L'autre paraît libérateur, portant des messages d'amour, de tolérance, de solidarité et d'ouverture au monde. Comment concilier ces réalités, rendre la police et sa représentation publique moins hostile aux personnes LGBT+ ?

Décrit plus haut, Jean-Paul redoute d'être mal reçu en se rendant au commissariat et de voir l'agression qu'il a subie relever de sa propre faute : « Vous teniez la main de votre compagnon en rue, n'est-ce pas ? Vous l'avez un peu cherché. » Il ferait alors face – dans le meilleur des cas – à un paternalisme de bon aloi, se voyant peut-être conseiller de rentrer chez lui, d'oublier tout ça et de se montrer plus prudent. C'est cette forme d'ignorance et de mépris que l'ASBL Rainbow Cops tente de démanteler au sein de l'institution policière, à l'aide entre autres de formations internes. Ce manque de considération, dans le récit de Jean-Paul, s'adresse à une personne extérieure à la police, mais il peut aussi s'appliquer à quelqu'un s'identifiant comme LGBT+ et faisant partie du corps de métier policier.

Car la difficulté est double : s'il faut combattre l'ignorance, les stéréotypes et les discriminations liées aux identités de genre et aux orientations sexuelles, ceux-ci ont également lieu envers des personnes policières. L'hostilité « historique et intrinsèque » de la police – tout comme celle de l'armée ou de l'Eglise – n'empêche pas d'y retrouver des personnes LGBT+. Cette contradiction apparente est incarnée par l'ASBL Rainbow Cops. Il semble que rien ne soit plus normatif que la police, pourtant la police belge compte une association de policiers LGBT+ (ou alliés) ayant pour objectif d'assouplir les crispations entre l'institution policière et les communautés LGBT+, et donc, d'une certaine façon, de troubler l'ordre établi.

C'est ce cheminement que je m'efforcerai de clarifier, de décrire et de comprendre dans les chapitres qui suivent. Je ne prétendrai pas apporter de réponses définitives à des interrogations souvent très sensibles et délicates. J'essayerai plutôt de soulever des convergences, des contradictions et des paradoxes entre deux mondes supposés inconciliables. Comment des réalités LGBT+ telles que des discriminations basées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle se diffusent-elles dans le milieu policier ? Et de quelles façons les tentatives de jeter un pont entre ces univers sont-elles reçues, du côté policier et du côté des communautés queer ?

2. Processus de la recherche

Je n'ai jamais vraiment eu de contact avec la police ou des policiers. Lors de notre premier entretien en avril 2023, M. Yannic Lecomte, membre fondateur de l'ASBL Rainbow Cops et policier lui-même, me demande si je connais bien le fonctionnement de la police, ce à quoi je réponds : « Très mal. » Je n'ai jamais eu à déposer de plainte, ni à m'adresser de quelque manière que ce soit aux services de police. Le terrain que je souhaitais découvrir était donc à mes yeux tout à fait neuf et inconnu.

Ceci ne signifie pas pour autant que j'ai abordé cette recherche sans idées préconçues. Au contraire, dès les premières démarches, je me suis montrée hésitante à m'adresser à l'ASBL Rainbow Cops. Suivre leur page Facebook depuis quelques années était une chose, consulter leur site Internet pour trouver une adresse mail de contact en était un autre. Comment réaliser une première approche ? Je n'étais pas à l'aise en rédigeant le courriel : s'adresser à la police, même par le biais d'une association consacrée à la « cause LGBT+ », me paraissait très délicat. Je ne saurais pas en décrire les raisons précises. Peut-être, à l'instar du personnage de Jean-Paul, ai-je ressenti une crainte instinctive, la police restant pour moi un univers distant, méconnu et dangereux. Au moment où je décidais d'étudier l'ASBL Rainbow Cops, des membres de ma famille étaient victimes d'un cambriolage et estimaient ne pas recevoir le soutien approprié de la police locale. Même si je n'étais pas impliquée de façon directe, cet incident (susitant heureusement plus de peur que de mal) m'a confortée dans deux voies *a priori* paradoxales : une forme de méfiance, mais aussi un désir plus vif d'entrer en contact avec des personnes travaillant dans la police, afin de connaître leurs points de vue et leurs propres difficultés.

Initialement, j'avais fait le choix d'un mémoire-stage, ce qui me paraissait une bonne manière d'accéder au terrain et donc de pouvoir rencontrer les personnes lors de réunions, assemblées, ou de moments moins formels comme les pauses de midi. Le premier mail envoyé à l'adresse de contact des Rainbow Cops était donc une proposition de stage. Malheureusement, la réponse qui suivit expliquait l'impossibilité d'organiser un tel stage, car l'ASBL n'a pas de local dédié et ses membres sont tous bénévoles. L'adresse légale des Rainbow Cops est celle de la Rainbow House, proche de la Grand-Place de Bruxelles, lieu où cohabitent diverses associations LGBT+ de la région bruxelloise. Il s'avérait donc complexe de mettre en place un stage, même si celui-ci était court et sans engagement particulier, ayant plutôt pour objectif de faciliter la rencontre entre la stagiaire et les personnes faisant l'objet de sa recherche.

Ce stage à trouver est devenu un réel problème à mesure que les semaines, puis les mois, ont passé. Persuadée qu'il me fallait réussir à obtenir une place quelque part afin de respecter les engagements pris au début de l'année académique concernant le choix du mémoire (puisque nous avons la possibilité de réaliser un « mémoire normal » sans stage ou un mémoire enrichi d'un stage), j'ai contacté des associations assez diverses. Parmi celles-ci (la majorité n'a jamais répondu aux mails, ce qui a effacé leurs noms de ma mémoire), la Rainbow House de Bruxelles, la fondation Ihsane Jarfi à Liège et le service public régional bruxellois equal.brussels.

Un choix aussi diversifié s'expliquait certes par la volonté de trouver une place « un peu n'importe où » mais également par les liens entre ces différentes organisations et les questions LGBT+. Puisque les Rainbow Cops ont leur siège social à la Rainbow House, y effectuer un stage me paraissait une façon détournée d'entrer en contact avec eux. La fondation Ihsane Jarfi, du nom de la personne enlevée, torturée et assassinée en 2012 à Liège pour motifs homophobes, lutte contre les discriminations et l'homophobie. Le lien paraît tenu entre cette association et celle des Cops, pourtant j'ai eu le sentiment que l'une pouvait rejoindre l'autre dans cette lutte, et qu'il pouvait être possible de les lier dans la recherche. Néanmoins, ma demande de stage est restée lettre morte.

Le seul organisme ayant répondu de façon favorable s'est révélé être le service régional equal.brussels. Après échange de courriels et rendez-vous en visioconférence, un projet de stage s'est peu à peu développé. L'idée était la suivante : comme le stage était court (environ trois semaines de travail), j'aurais eu la charge de m'adresser à différentes ASBL ayant reçu des subventions d'equal.brussels et d'effectuer une interview avec la personne-ressource, afin de savoir si la subvention avait été utile, si le projet subsidié avait eu la résonance et l'utilité escomptées, enfin de remonter vers equal.brussels avec les résultats de l'interview pour que l'organisme sache à quelles fins avait été employé l'argent accordé.

Cette perspective était peu enthousiasmante, d'autant plus qu'elle n'avait aucun lien avec la police ni les Rainbow Cops. Tout au plus ces interviews auraient-elles pu servir à connaître des ASBL plus petites, l'une d'elles ayant pour objectif d'accueillir des femmes trans* migrantes, par exemple. Car, si equal.brussels a la charge de l'égalité des chances, ce domaine est très vaste, couvrant aussi bien la thématique du handicap que celle des violences conjugales ou du racisme. Les personnes qui auraient encadré le stage avaient toutefois pris soin de sélectionner trois ASBL à interviewer parmi une liste d'associations axées sur les communautés LGBT+. Je ne me serais donc pas aventurée dans un univers complètement annexe.

Malgré ces conditions de prime abord favorables, ce stage n'a pas eu lieu. La raison était simple : à la suite d'un rendez-vous avec M. Paternotte, au cours duquel j'ai exposé le projet du stage et ses conditions, il est ressorti que l'objectif d'equal.brussels semblait être de profiter d'une main-d'œuvre facile et gratuite (le stage n'étant pas rémunéré) pour effectuer un travail somme toute sans intérêt – sinon celui d'equal.brussels lui-même, désirant légitimement connaître les fins de ses subventions. La conclusion s'imposait : il s'agissait pour moi d'occuper le poste « d'inspectrice des impôts. »

C'est après ce rendez-vous avec M. Paternotte que j'ai pris la décision de rompre l'engagement avec equal.brussels et de ne pas effectuer de stage. Il s'est avéré en effet ridiculement simple de passer du régime « mémoire-stage » à « mémoire-recherche » et donc de pouvoir rendre une recherche qui n'était pas couplée avec une situation de stagiaire.

L'étude sur les Rainbow Cops, la police et les enjeux LGBTQ+ s'en est trouvée grandement simplifiée. Sans stage, la liberté était plus large et le lien avec l'ASBL bien plus facile à construire : je ne suis pas revenue vers les Cops en tant que stagiaire d'equal.brussels chargée d'apprendre si les subventions accordées (il n'y en avait de toute façon pas pour eux en 2023, à cause d'un dossier rendu trop tard) étaient employées à bon escient. Je les recontactais pour mon propre compte, et une demande d'interview avec quelqu'un de Rainbow Cops Belgium a été acceptée par M. Yannic Lecomte, membre fondateur de l'ASBL.

Je détaille ces approches, déconvenues et fausses pistes car, à l'instar de Nicolas-Le Strat, j'estime que cette « part indigne »⁵ d'un travail de sciences sociales mérite d'être décrite. Elle constitue cette recherche autant que les interviews et les rencontres qui ont eu lieu ensuite. Il serait faux de considérer une étude sociologique comme n'étant pas soumise à des contraintes de temps, de moyens, et d'intérêts. Une seule année académique pour délimiter un terrain de recherche et étudier le sujet choisi est très peu. Les personnes que nous contactons pour l'aide qu'elles peuvent nous apporter dans le travail ont le loisir de refuser, de ne pas répondre, d'avoir d'autres obligations ou d'estimer que la recherche s'intéressant à elles n'est pas très importante. Ces considérations sont parfaitement légitimes et il n'y a de faute nulle part. Je les souligne non pas pour excuser par avance les faiblesses de ce travail, mais pour les intégrer à la réflexion. Les travaux de sociologie s'y attardent rarement, ce qui leur donne quelquefois un aspect aseptisé, comme si la recherche avait été parfaitement fluide, sans le moindre obstacle.

⁵ Pascal NICOLAS-LE STRAT, *Quand la sociologie entre dans l'action : la recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique*, Rennes : Editions du commun, 2018, p. 87.

La perspective du stage écartée, nous arrivions déjà au mois d'avril. Le 5 avril, j'ai rencontré M. Lecomte dans les locaux de la Rainbow House, pour une interview dont l'enregistrement a dépassé les 90 minutes. Il s'agissait de broser les traits de l'ASBL Rainbow Cops Belgium, sa création, ses revendications, les actions menées. Cet entretien a été très riche et m'a permis d'approfondir des réflexions alors seulement esquissées. Il m'a également offert la possibilité de me rendre dans une formation aux enjeux LGBT+ destinée aux agents de police et dispensée – entre autres – par l'ASBL Rainbow Cops. Cette formation, qui avait lieu quelques semaines plus tard, a surgi dans la discussion et M. Lecomte m'a aimablement demandé si j'étais intéressée d'y assister, afin de « voir les choses en vrai ». L'occasion ne pouvait que difficilement se refuser.

La journée de formation s'est déroulée le 21 avril et j'ai donc pu faire partie du public auquel elle se destinait. Avec la Brussels Pride qu'elle précédait d'un mois, cette journée constitue les deux moments clefs de la recherche. Ces deux événements m'ont en effet permis d'apercevoir de quelles manières les mondes supposés inconciliables de la police belge et des communautés LGBT+ se rencontrent, de gré ou de force. La formation dispensée par Rainbow Cops Belgium en avril recevait des policières et des policiers qui la suivaient dans un cadre professionnel. Quant à la Pride, j'avais appris qu'elle constituait un événement important pour les Rainbow Cops, lesquels y tenaient un stand au Pride Village. Pouvoir participer au défilé avec l'uniforme de la police est l'un des objectifs poursuivis par l'ASBL.

La Pride suscite également l'opposition d'un groupe anti-raciste, anticapitaliste et axé sur la défense des droits LGBT+ appelé Front Q, lequel dénonce la commercialisation et l'accent exclusivement festif du 20 mai. Ce même Front Q déplore la présence des Rainbow Cops, estimant qu'une Pride ne peut inclure des policières et policiers en uniforme. Cette prise de position m'intriguait, et je me suis rendue à leur événement assez confidentiel, sorte de « contre-Pride », qui avait lieu le même jour. Cette « Pride VNR », donnée au parc Duden à Forest, consistait pour ce que j'ai pu en assister à des prises de paroles insistant sur le côté mercantile, faussement pailleté et aseptisé de la « vraie Pride ».

L'une de mes aspirations après la découverte du Front Q était de rencontrer une ou plusieurs personnes de ce mouvement afin d'avoir une interview avec elles. Par la suite, je me suis aperçue que je les connaissais depuis à peu près aussi longtemps, et de la même façon impersonnelle via les réseaux sociaux, que les Rainbow Cops. L'opposition de prime abord radicale au concept de « Rainbow Cops » me paraissait – et me paraît toujours – digne d'une longue discussion. Malheureusement, mes demandes de rencontre n'ont pas reçu de suite. Ce

mémoire ne reprend par conséquent pas d'autre point de vue que celui des Cops et le mien propre.

Je n'ai effectivement pas été une observatrice neutre de ces deux journées, pas davantage qu'une intervieweuse très objective au cours des deux entretiens que M. Lecomte a accepté de m'octroyer. La complexité des liens entre une étude en sciences sociales et la personne qui la mène est un long et difficile débat. Personnellement, j'estime impossible d'aborder un terrain de manière tout à fait neutre, et la recherche présente ne fait pas exception. Je ne peux pas nier d'avoir été partie prenante, d'une façon ou d'une autre, du terrain observé. Sans être moi-même militante active ni membre d'une ASBL (que ce soit Rainbow Cops Belgium ou une autre), des expériences vécues au sein de communautés LGBT+ m'empêchent l'objectivité. Je ne suis pas non plus exempte d'angles morts, ni de maladresses, malgré le soin pris à les reconnaître et les débusquer.

Néanmoins, il ne me semble pas que cet état de fait soit une faiblesse. Au contraire, à mesure que ce travail sur la police se précisait, j'ai pris l'habitude de réaliser un journal de terrain enregistré. Revenant de la formation du 21 avril et de la Pride, j'ai ainsi noté au dictaphone les scènes que j'avais vues, les personnes que j'avais rencontrées, les diverses impressions et anecdotes. L'objectif n'était pas de me placer au centre de la recherche, encore moins de prendre la place des personnes rencontrées. Ce processus m'est plutôt apparu comme un moyen de mêler le plus honnêtement possible la recherche « pure » et ma propre subjectivité.

Selon l'ouvrage *Des sociologues sans qualité ? Pratiques de recherche et engagement* dirigé par Naudier et Simonet (2011),

« [n]otre activité professionnelle implique le sens du drame humain, comme pour un romancier, ce qui exige la capacité à se laisser subvertir par des mondes **au départ étrangers et inquiétants**, et la capacité à engendrer ou reconnaître en soi les ressorts moraux et affectifs des individus qui en sont la matière vivante. Les principes de cette méthode, les procédés dont nous faisons usage afin de faire exister le monde des autres **ne sont rien sans la connaissance de soi imprégnée d'existence sociale.** »⁶

Je m'inspirerai de cette démarche dans les chapitres qui suivront. Je prendrai en effet les deux journées décrites plus haut, celle de la formation des Cops et celle de la Pride, et je m'attellerai à les exposer aussi clairement que possible, ainsi qu'à les lier autant que faire se peut à la

⁶ Delphine NAUDIER et Maud SIMONET, *Des sociologues sans qualité ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris : La Découverte, 2011, p. 185. (Je souligne)

littérature lue pour cette recherche. Je souhaite assouplir le cadre d'un mémoire classique et donner à celui-ci une lecture fluide, semblable à celle d'un roman. La littérature de fiction a en effet autant nourri cette recherche que la littérature scientifique. La séparation qui se veut nette entre elles n'a d'ailleurs pas eu beaucoup de sens dans l'élaboration de ce mémoire. Toute sa création a été intimement liée à celle d'un roman rédigé dans le même temps. Ce dernier, encore en travail et donc non publié, retrace l'histoire d'amour entre deux hommes dans les années 1965-1966. Cette « fiction historique » m'a donné l'occasion de lire plusieurs ouvrages traitant des différentes formes de militantisme homosexuel au XXe siècle, et ainsi d'avoir une vision plus étendue de la réalité étudiée.

Cet angle de vue m'oblige à admettre que cette recherche est davantage axée sur l'homosexualité, voire, plus précisément, l'homosexualité masculine que sur l'entière du spectre LGBT+. Ceci n'implique pas que d'autres lettres du « sigle » n'aient pas été prises en compte lors des discussions et de la journée de formation. L'insistance à leur sujet a cependant été moindre.

3. Former la police aux enjeux LGBT+ : une journée aux Grands Carmes

Le 21 avril 2023, les Grands Carmes ont accueilli la formation aux enjeux LGBT+ à destination de policières et de policiers travaillant en région bruxelloise. Selon le descriptif fourni par la Rainbow House, laquelle compte parmi les organisateurs de cette formation,

« Depuis quelques années déjà, nous avons constaté un nombre croissant d’agressions et de violences envers les personnes gays, lesbiennes et transgenres en Belgique et plus particulièrement à Bruxelles. À cette réalité s’ajoute une autre : un nombre important de victimes n’ose pas porter plainte auprès de la police. Cette réalité est à la base des formations destinées aux policiers bruxellois pour assurer un bon accueil et suivi concernant les dossiers de ces plaintes. En effet, la police est la première porte d’entrée pour ces personnes. La formation des agents sur ces matières de violences spécifiques peut favoriser une meilleure prise en charge de nos citoyens bruxellois lorsqu’ils sont victimes de telles violences. »⁷

Si des formations de ce type ont été données dans les locaux de la Rainbow House, celle du 21 avril 2023 a été dispensée au sein du Centre communautaire LGBTQIA+ Les Grands Carmes, « *a safe space to show your true colors* » ainsi que l’indique la plaque informative apposée sur sa porte. Situés au centre-ville, les Grands Carmes sont un espace où se développe le projet d’un collectif associatif de type ASBL, portant le même nom. Encore temporaire, l’occupation des lieux a pour objectif

« la création d’un centre dédié notamment, à des manifestations culturelles et éducatives qui comprendra à partir de janvier [2023] un café à visée sociale, des espaces de co-working, de culture, des bureaux pour les associations LGBTQIA+ bruxelloises et une Maison arc-en-ciel de la Santé (MACS Brussels Checkpoint). »⁸

Donner une formation à destination de membres de services de police dans ce lieu n’était par conséquent pas anodin. D’une certaine façon, il s’est agi de « faire entrer » des représentants de la police dans un endroit queer. Par ailleurs, quelques personnes travaillant aux Grands Carmes mais ne faisant pas partie des formatrices et formateurs étaient également présentes. Lors de la pause déjeuner, les « deux mondes » ont eu l’occasion de se rencontrer et d’échanger.

⁷ Citation issue du site Internet de la Rainbow House, onglet « Formation police », retrievable à l’adresse <http://rainbowhouse.be/fr/projet/formation-police/> Consulté le 26 juillet 2023.

⁸ Selon la page « 2^e phase du projet des Grands Carmes – We are indoor » issue du site Internet de la Rainbow House, retrievable à l’adresse <http://rainbowhouse.be/fr/article/2e-phase-du-projet-les-grands-carmes-we-are-indoor/> Consultée le 26 juillet 2023.

Entrer aux Grands Carmes suppose de passer les grandes portes en bois vert foncé et de traverser un couloir extérieur avant de parvenir à la cour. Celle-ci donne accès à plusieurs bâtiments, dans les locaux desquels ont eu lieu les différentes parties de la formation. Bien qu'assez vétustes, ces locaux ont également un aspect artisanal et chaleureux qui leur confère un certain charme.



La cour des Grands Carmes. Capture d'écran issue de leur page Facebook, prise le 26 juillet 2023. En haut à droite : « Grands Carmes : We are here, we are queer »

Le temps d'une journée, la « formation de sensibilisation LGBTQIA+ pour les forces de police » de son titre officiel était scindée en quatre parties. Celles-ci abordaient différentes thématiques LGBT+ et étaient animées par des personnes distinctes :

- 1) Une personne travaillant chez Genres Pluriels donnait l'atelier « Introduction aux transidentités et aux intersexuations » ;
- 2) Une membre de la Rainbow House se chargeait de l'atelier appelé « Bonnes pratiques pour l'accueil et l'inclusion des personnes LGBTQIA+ » ;
- 3) Deux membres de Rainbow Cops Belgium s'occupaient de la partie « Aspects techno-juridiques du contact avec les personnes LGBTQIA+ »⁹ ;
- 4) Enfin, un atelier de mise en situation avec un acteur professionnel clôturait la journée.

Avant de partir, les personnes participantes étaient également invitées à remplir un formulaire évaluant la formation. Celles qui se portaient volontaires pouvaient livrer un

⁹ Les noms des différents ateliers se trouvaient sur le plan de la journée transmis par mail aux personnes participantes.

témoignage plus élaboré face caméra, car un cameraman était présent et enregistrait des images de la formation tout au long de la journée. Le choix d'être capturé à l'image ou non a d'ailleurs composé deux équipes de participants, rendant le suivi des ateliers plus fluide qu'avec un seul groupe compact. Tandis que le premier groupe suivait telle partie de la formation, le second en suivait une autre. Pour ma part, j'étais avec les personnes acceptant d'être filmées, et nous avons suivi l'ordre des ateliers décrit plus haut.

Lorsque je suis arrivée aux Grands Carmes le matin du 21, la plupart des participants étaient déjà dans la salle d'accueil. Peut-être parce que j'étais plus jeune et moins « typée policière », un formateur des Rainbow Cops m'a reconnue, bien que nous ne soyons jamais rencontrés auparavant : « Vous êtes l'étudiante invitée par Yannic ? »

Être ainsi située rapidement a permis de dissiper l'impression de détonner dans le public. Il me paraissait en effet étrange de me trouver au milieu d'une assemblée policière venue suivre une formation. Car, si la majorité des ateliers ont traité de sujets qui ne m'étaient pas inconnus, je demeurais assez ignorante sur la police elle-même, ne l'ayant jamais côtoyée de près. D'une certaine façon, j'étais sur mes gardes en prenant place dans la salle, attendant avec les autres personnes que le mot de bienvenue soit prononcé et que la formation commence. Il y a eu un temps de latence où rien ne se passait, sinon des conversations entre les participants avec une tasse de café. Certains commentaient la journée qui allait suivre. J'ai ainsi pu prendre note d'un fragment de conversation qui m'a marquée :

« Il y avait deux types derrière moi qui discutaient. L'un des deux a comparé, sur un ton de fausse plaisanterie, une formation aux enjeux LGBTQ+ avec une formation sur la religion. 'Si c'était ouverture et inclusion de la police aux catholiques, qu'est-ce qu'on dirait ?' En l'écoutant, je me suis représenté une ASBL s'appelant les 'Catholic Cops' ou les 'Muslim Cops' donnant une formation. » (Reformulation des notes prises le 21 avril 2023.)

Cet exemple des conversations que j'ai pu saisir au sein du local témoigne d'une atmosphère légèrement tendue, voire agacée, avant le début de la formation. Je l'ai du moins ressentie de la sorte, et je l'expliquerais en reprenant les termes d'une personne responsable du secteur « diversité » d'une entreprise étatsunienne, interviewée par Laure Bereni :

« C'est vraiment difficile [de travailler dans le secteur « diversité »] parce que les gens vous voient d'abord avec suspicion. Pourquoi êtes-vous ici ? Parce qu'ils... **ils pensent que vous êtes là pour leur dire ce qu'ils font de mal.** Et que vous êtes là pour leur dire 'vous êtes

raciste' [...], pour les pointer du doigt et les blâmer. Et au lieu de cela, je suis là pour vous aider à élargir votre base de talents ! »¹⁰

Il est en effet toujours délicat de rencontrer des personnes dans le but déclaré de les former et/ou de les sensibiliser. Cette démarche suppose que le public concerné est, au mieux, ignorant sur le sujet, au pire, hostile. La motivation des personnes présentes est aussi décisive : sont-elles là par obligation professionnelle (formation imposée) ou par volonté, curiosité individuelle ? Cette question a d'ailleurs été posée par le membre de Genres Pluriels qui donnait l'atelier « Introduction aux transidentités et aux intersexuations » lorsqu'il a débuté la formation par un mot d'accueil. Certains participants ont répondu être là parce que la formation leur avait été imposée, quelques autres la suivaient dans le cadre de « formations barométriques » (je n'ai pas réussi à trouver la signification précise de ces termes), d'autres encore l'avaient déjà suivie au cours des années précédentes – la première ayant eu lieu en 2016 – mais la suivaient à nouveau car les questions LGBTQ+ et leur inscription juridique sont sujettes à des bouleversements rapides.

Le mot d'accueil a été suivi par la scission du groupe en deux équipes (personnes filmées et personnes préférant ne pas l'être) ainsi que le début de la formation proprement dite.

Le groupe dont je faisais partie a commencé de façon abrupte car, à mon sens, l'atelier « Introduction aux transidentités et aux intersexuations » s'adressait à un public déjà familier de ce sujet, ce qui ici n'était pas le cas. Le début était assez illustratif : l'animateur a demandé un tour de table des prénoms, fonctions dans la police et pronoms. La première policière à prendre la parole était décontenancée par ce dernier point. « Formateur : Votre pronom, c'est-à-dire, on vous dit 'il', 'elle', 'iel'... ? Policière : Oh, moi c'est 'elle'. » (Note du 21 avril 2023.) Plus tard, j'ai d'ailleurs noté : « Tout le monde chez les policiers correspondait au genre de base... Il n'y a pas eu de personne à l'expression de genre masculine disant 'Mon pronom c'est elle' ni l'inverse. » (Journal de terrain enregistré du 21 avril 2023.) Quant à moi, j'ai eu de cette façon l'opportunité de présenter très brièvement la raison de ma présence aux Grands Carmes et le sujet du mémoire. J'ai été soulagée de constater que personne n'avait l'air de juger cette démarche incongrue.

L'exposé qui a suivi consistait en définitions et descriptions des transidentités et des intersexuations. Le formateur de Genres Pluriels a soulevé les problématiques médicales et

¹⁰ Laure BERENI, *Les stigmates de la vertu : légitimer la diversité en entreprise, à New York et à Paris*, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 241, n°1, 2022, p. 42. doi : 10.3917/arss.241.0036 (Je souligne)

juridiques touchant les personnes trans* et intersexes. Il a ainsi été question de violences médicales lors d'opérations de réassignation pratiquées sur des nouveau-nés ou du cas de Coralie Smeers, personne intersexe ayant engagé un procès contre l'Hôpital universitaire des enfants Reine-Fabiola, à la suite d'opérations chirurgicales non-vitales ayant entraîné de lourdes séquelles physiques¹¹.

L'atelier avait donc pour objectif principal de démystifier les transidentités et intersexuations (probablement plus mal connues, sinon mal perçues, que l'homosexualité). L'insistance était mise sur l'emploi des bons termes pour s'adresser à une personne trans* ou intersexe, ainsi que sur les techniques d'accueil de la police : il a notamment été question de « techniques de désescalade » dans l'exemple d'une personne ulcérée par un mégenrage continu et hurlant « Arrêtez de me dire 'il' ! » au milieu du commissariat.

Au sujet de l'accueil des personnes trans*, j'ai emporté à la fin de la journée deux flyers : l'un édité par la Police, l'autre par la Police et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Le premier, intitulé « Pas sûr ? Demandez-leur avec respect » s'adresse aux policiers eux-mêmes. L'image montre le dessin d'une silhouette séparée en deux parts distinctes : l'une, féminine, porte de longs cheveux, un blazer beige, un bracelet et du vernis à ongles. L'autre, masculine, porte une légère barbe, un blazer noir et sa main est plus forte. Le visage est masqué par un panneau que la personne soutient, sur lequel il est inscrit : « [Female] OR [Male] ? » Au verso : « Sur 100 contrôles d'identité, de 1 à 5 personnes sont susceptibles d'être transgenres. SOYEZ PRÊT ! Ouverture, respect, professionnalisme. »¹² Suivent quelques informations pratiques comme le numéro de téléphone du Service égalité et diversité de la police fédérale.

Le second flyer s'appelle « Si vous êtes une personne transgenre, soyez la bienvenue ! » L'illustration montre deux policiers – une femme et un homme – s'appêtant à écouter la personne venue s'adresser à eux, laquelle est dessinée de dos, sans expression de genre définie. Le policier lui serre la main, tandis que sa collègue attend, mains croisées sur un cahier ouvert, que le récit commence. Derrière eux se trouve une étagère chargée de fardes et une affiche, celle décrite plus haut : « Pas sûr ? Demandez-leur avec respect. » Au verso, des informations à destination des personnes trans*, notamment au sujet des contrôles

¹¹ Voir l'article « Ni fille, ni garçon, ils ont voulu lui donner un vrai corps de femme alors qu'elle était mineure : l'hôpital a été condamné » sur le site de la RTBF. Retrouvable à l'adresse <https://www.rtb.be/article/ni-fille-ni-garcon-ils-ont-voulu-lui-donner-un-vrai-corps-de-femme-alors-qu-elle-etait-mineure-lhopital-a-ete-condamne-11174022> Consulté le 27 juillet 2023.

¹² Tous les dépliants, flyers, affichettes décrits sont en annexe.

nécessitant une fouille corporelle. Le flyer assure que « [l]e respect fait partie des valeurs de la police et tout fonctionnaire de police se doit d'être ouvert, respectueux et professionnel. » (Soit les mêmes adjectifs qu'au dos de celui adressé aux policières et policiers.) Les personnages dessinés sur les deux tracts sont blancs.

A ce premier atelier a succédé celui intitulé « Bonnes pratiques pour l'accueil et l'inclusion des personnes LGBTQIA+ ». Il était organisé par une membre de la Rainbow House. Un glossaire était disponible pour les participants, reprenant différents termes du spectre LGBT+ et queer. Des mots tels que « embyphobie » ou « gender-fluide » y sont définis et clarifiés sur des pages de papier glacé très coloré, enrichi de photos (deux hommes couverts de couleurs s'embrassent, une personne non-binaire regarde fièrement devant elle). J'en ai également pris un exemplaire, moins pour apprendre des termes que pour découvrir de quelle façon la Rainbow House (l'éditeur responsable) les explique.

Ce deuxième atelier a été l'occasion pour la formatrice de brosser l'état des droits LGBT+ en Belgique, les mettant en comparaison avec le reste de l'Union européenne puis de l'Europe et du monde. C'était également une manière d'aborder la juridiction belge en ce qui concerne les crimes et délits de haine. A partir de là se sont peu à peu développées des discussions sur l'accueil de personnes LGBT+ venues déposer une plainte, et quelles pratiques pouvaient permettre de rendre un commissariat *safe*.

Prenant note de ces discussions, j'étais frappée par les correspondances entre ce qui se disait et l'histoire de Jean-Paul écrite quand j'étais encore assez ignorante sur les sujets LGBT+. Ainsi ai-je écrit :

« Pourquoi des personnes agressées pour motifs homophobes/transphobes ne portent-elles pas plainte ? Parce qu'elles ressentent de la peur, de la honte, et craignent le jugement que la police portera sur elles. La police est de fait souvent perçue comme hostile. Il existe aussi le phénomène de 'double victimisation', c'est-à-dire de vivre une seconde agression par les services de police en n'étant pas écouté, pas compris, ou en voyant les faits minimisés. Le manque de preuves peut également constituer un obstacle. Enfin, la démarche de porter plainte peut être perçue comme une perte de temps, car 'ça ne sert à rien', 'des agressions, il y en a tout le temps'. Les personnes peuvent simplement se sentir trop mal pour pousser la porte d'un commissariat. » (Reformulation des notes prises le 21 avril 2023.)

Exposer les raisons d'une réticence à franchir la porte d'un commissariat a permis de faire émerger différentes idées pour qu'elles n'aient plus court. Comment devenir un *safer space* ?

Le premier constat est venu d'un participant, parmi les plus âgés du public. « Il faut se rendre compte » a-t-il dit selon mes notes, « que franchir la porte d'un commissariat pour une personne extérieure peut être très difficile. Nous, en tant que policiers, entrer c'est facile : c'est la famille. » La difficulté qu'il évoquait pour une personne poussant la porte d'un service de police était certes émotionnelle, mais également physique : par exemple, avec des contraintes de temps, de lieu, de déplacement (s'il s'agit, comme dans le cas de Jean-Paul, de quelqu'un vivant à la campagne et devant donc se déplacer jusqu'à la ville). Il évoquait de plus la honte de ce qui avait été vécu, la peur et la crainte de ne pas être cru par les policiers.

Cette remarque à mes yeux fort juste obligeait les autres personnes participant à la formation à inverser leurs rôles. C'est-à-dire : à ne plus considérer leur lieu de travail, lieu quotidien, dont les particularités et les faiblesses se sont pour elles effacées avec le temps (ce qui est un phénomène tout à fait naturel) comme un lieu familial, mais un lieu où elles entreraient pour la première fois, en tant que personne LGBT+ ayant vécu quelque chose de douloureux.

Des manières de rendre ce lieu physique plus accueillant ont été évoquées. Parmi celles-ci, placer des flyers et affiches de soutien aux communautés LGBT+ de façon visible dans les salles d'attente. Une policière a proposé l'idée d'aller chercher la personne dans la salle d'attente non en disant « Madame X, vous pouvez venir » mais en essayant de rendre le genre neutre : « La personne qui a rendez-vous avec l'inspecteur Y peut venir. » Le risque avec la première interpellation étant de mégenrer Madame X, ou de commettre un impair – voire d'agresser involontairement Madame X – et donc de briser la relation de confiance dès le début. Même si la situation devait prêter à rire ou sourire, le mot d'ordre aux policières et policiers était de rester professionnel. Un des membres des Rainbow Cops a ainsi soulevé l'anecdote d'un couple homosexuel venu déposer une plainte, et ayant rebroussé chemin sans avoir échangé le moindre mot avec la police après avoir entendu un fonctionnaire s'exclamer à leur entrée : « Voilà les pédés ! »

Enfin, il a été question d'avoir un référent spécialisé aux délits de haine, formé sur les questions LGBT+, dans chaque commissariat. Un « point de contact LGBT » existe de la sorte dans la zone de police Polbruno (Bruxelles-Nord). Si les policiers travaillant dans un commissariat ne peuvent faire l'impasse sur des impératifs de sécurité (portes blindées, vitres et micros apparus à la suite des attentats de 2016 et de la crise Covid-19), et restent dépendants des aspects budgétaires, il est ressorti de cet atelier que des détails, des attitudes et un certain professionnalisme peuvent réellement aider les démarches de dépôt de plainte.

La pause de midi a ensuite eu lieu. Comme il faisait beau, les deux groupes se sont retrouvés dans la cour des Grands Carmes, pour discuter en mangeant le repas prévu sur place. Suivant une certaine logique, celui-ci se composait de sandwiches « végétariens ou vegan » et d'une soupe. Plusieurs personnes s'en sont amusées.

Comme les participants à la formation étaient alors libres d'aller et venir et d'entamer des conversations entre eux, j'ai pu remarquer que la question de présentation entre deux policiers ne se connaissant pas est : « Tu es de quelle zone ? » En effet, le système belge comporte la Police fédérale et la Police locale, cette dernière intervenant dans des zones de police au territoire délimitée. Selon le site Internet de la Police fédérale,

« La **Police Locale** [...] est chargée de toutes les **missions de police de base**, tant de police judiciaire que de police administrative, sur le territoire de la zone de police. Elle assure ainsi les **sept tâches de base** : travail de quartier, accueil, intervention, assistance policière aux victimes, recherche locale, maintien de l'ordre et sécurité routière. »¹³

Ainsi, Polbruno est le nom de la police locale couvrant le territoire de Bruxelles-Nord, c'est-à-dire Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode. Ce mode de fonctionnement inscrit dans la loi depuis 1998 a pris le relais des anciennes polices communales et de la gendarmerie, à la suite des restructurations de la police belge après l'affaire Dutroux.

La Police fédérale, quant à elle,

« exerce des missions de **police judiciaire** et de **police administrative** dans des domaines spécialisés ou lorsque les phénomènes dépassent le niveau local. Elle exerce aussi des **missions d'appui de nature opérationnelle, administrative ou logistique**. Dans cette perspective, elle est composée de directions, unités et services qui présentent une grande diversité. »¹⁴

M. Lecomte illustre de la sorte l'appui que la Police fédérale peut fournir à la Police locale :

« Par exemple il y a un gros match de football, il faut du maintien de l'ordre. Eh bien ils vont demander à la Police fédérale un appui pour pouvoir encadrer les supporters. Parce que la Police locale, ils n'ont pas nécessairement ni le matériel, ni les hommes, en tout cas pas la capacité pour pouvoir encadrer un grand match de football. »¹⁵

Les deux niveaux ne sont pas liés hiérarchiquement. Ensemble, ils forment la Police intégrée.

¹³ Onglet « Présentation de la Police intégrée » sur le site de la Police fédérale. Retrouvable à l'adresse <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/presentation> Consulté le 28 juillet 2023.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Entretien du 5 avril 2023.

« Police » et « Policière / Policier » sont donc des termes assez vagues, qui ne reflètent pas la complexité des sections et des tâches remplies par les personnes qui y travaillent. Ainsi, un policier effectuant un service de maintien de l'ordre près de l'ambassade de l'Iran sur l'Avenue Roosevelt et une policière faisant partie de la police des chemins de fer n'ont pas reçu la même formation ni les mêmes missions sur le terrain.

N'ayant pas noté les fonctions des personnes présentes aux Grands Carmes, je ne suis pas en mesure de dire si cette diversité était représentée le 21 avril. Toutefois, la question « Tu es de quelle zone ? » revenait régulièrement, et permettait de situer les uns et les autres. L'atmosphère générale avait également perdu son caractère tendu du matin, grâce au partage du repas et du bon déroulé des ateliers, lesquels s'étaient peut-être révélés « moins pénibles que prévu. » Le déjeuner a ainsi été l'occasion de discuter avec les personnes des Grands Carmes qui n'étaient pas formatrices, et d'échanger quelques mots avec des policières et policiers présents.

Le premier atelier de l'après-midi pour le groupe dont je faisais partie était animé par deux membres des Rainbow Cops (dont M. Lecomte). Contrairement aux ateliers dispensés par Genres Pluriels et la Rainbow House, celui-ci s'adressait à la police *par* la police. Bien que l'ASBL Rainbow Cops accueille des membres sympathisants¹⁶ ne travaillant pas à la police, son premier public concerne leurs collègues. Cet atelier était donc l'occasion de voir quelle forme prenait un cours de sensibilisation aux questions LGBT+ à destination de ce public et dispensé par des policiers eux-mêmes.

Les deux formateurs ont commencé par présenter l'ASBL elle-même. Créée en 2013, l'association a pour origine une enquête interne à la police, à l'initiative du service chargé de la diversité. Cette enquête lancée en 2010 était à destination des membres de la Police intégrée (fédérale et locale). Elle portait sur l'inclusion de personnes LGBT+ au sein de la police, afin, selon les termes de M. Lecomte lors de l'entretien du 5 avril, « prendre le pouls » de la situation. En effet,

« On se rend compte que ça demande une attention particulière et qu'il serait peut-être temps qu'on mette une visibilité sur cette réalité : la police travaille avec des collègues LGBT. [Et] ces collègues doivent pouvoir non seulement s'intégrer dans l'institution policière et être accueillis, être respectés quand ils font leur coming-out... Être reconnus à part entière. »¹⁷

¹⁶ La cotisation annuelle est la même dans les deux cas (membres effectifs et membres sympathisants) mais les membres sympathisants doivent remplir un formulaire d'inscription retrouvable sur le site officiel de l'association : www.rainbow-cops-belgium.be

¹⁷ Entretien du 5 avril 2023.

Les constats de l'enquête de 2010 ont alors mené certains policiers à se renseigner sur les politiques mises en place en-dehors de la Belgique. Les premiers contacts avec l'European LGBT Police Association (EGPA) ont eu lieu. L'EGPA regroupe au niveau européen les associations de police LGBT+ telles que Rainbow Cops : il est entre autres possible d'y retrouver FLAG! en France, PinkCops en Suisse ou Gaylespol en Espagne. L'EGPA accompagne et soutient ces initiatives, notamment pour les démarches administratives (constitution d'une ASBL, etc.) et la visibilité du projet.

Rainbow Cops Belgium a donc pour vocation de sensibiliser, informer et former en interne. Bien que l'enquête à l'origine de sa création ait porté sur les personnes LGBT+ et leurs expériences (bonnes ou mauvaises) au sein de la police, l'atelier du 21 avril aux Grands Carmes a pris – dans la continuité des deux précédents – l'angle de vue des personnes extérieures venues déposer plainte ou s'adresser à la police en tant que LGBT+. Par conséquent, il s'est agi de décrire la juridiction en vigueur sur les délits de haine. Il a ainsi été question de la « COL-13 », autrement dit la circulaire commune n°COL-13/2013 du Collège des procureurs généraux. Cette circulaire consultable et téléchargeable sur le site de la Police fédérale¹⁸ est relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine. Elle permet notamment un accès au cadre législatif sur la question. Rainbow Cops Belgium a participé à sa modification afin d'allonger la liste de la nomenclature des crimes et délits de haine et prendre en considération la discrimination sur base de l'identité de genre ainsi que de l'orientation sexuelle.

Les deux animateurs ont passé différents « cas » sur le PowerPoint afin d'illustrer au public le cadre législatif dans lequel ils entraient. Par exemple : les habitants d'un immeuble reçoivent dans leur boîte aux lettres une affichette proclamant « Il faut dégager les gouines du 4^e ». Il s'agit ici d'un discours de haine, à caractère de publicité (distribution dans les boîtes aux lettres), lequel doit être traité d'une façon spécifique.

C'est au milieu de cet atelier que je me suis fait la réflexion qu'une formation destinée à des agents de police telle que celle-ci aurait probablement été inenvisageable il y a quinze ou vingt ans. Ce constat rejoint celui de l'article *Faire face à l'hétéronormativité en contexte policier* :

« L'assouplissement des contraintes sociales et juridiques ayant longtemps pesé sur les minorités sexuelles [...] a donc également produit des effets sur les métiers d'ordre : autrefois

¹⁸ A l'adresse <https://www.police.be/villagepolicier/fr/telechargements/col-13-du-17-juin-2013> Consultée le 28 juillet 2023.

réprimé-e-s, les homosexuel-le-s seraient désormais devenu-e-s un groupe à protéger, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution policière. Ces évolutions expliquent que le souci de la parité hommes-femmes ainsi que le traitement réservé aux personnels et aux publics LGBT soient désormais portées à l'agenda des administrations publiques [...]. »¹⁹

Cette réflexion me venait aussi en mettant en parallèle la formation aux Grands Carmes avec le roman que je continuais à travailler dans la même période. Une scène d'agression (plus verbale que physique) contre le personnage principal, homosexuel, y figure. Sachant que cette scène a lieu en 1965, j'imaginai un dépôt de plainte à la police : cela n'avait aucun sens. Le personnage agressé fuit les gens qui s'en prennent à lui et veulent qu'il disparaisse de leur groupe, mais l'idée de franchir la porte d'un commissariat ne lui traverse jamais l'esprit. Comment le pourrait-elle ? S'il est brutalement chassé du groupe auquel il appartenait parce qu'il a vécu une relation amoureuse et intime avec un autre homme, il en porte la responsabilité. En supposant même qu'il pousse la porte du service de police le plus proche et raconte l'événement, de quelle façon serait-il reçu ? Comment mettrait-il en mots l'agression vécue ? Quelles preuves pourrait-il fournir, puisque cette agression n'a pas été suivie de coups laissant des traces sur le corps ? Est-il possible, en 1965, de dire à un policier : « J'ai été agressé parce que je suis amoureux d'un autre homme » ? La mise en danger serait sans doute encore plus grande. Le silence honteux est à peu près la seule voie s'offrant à la personne qui en est victime.

Cette comparaison entre la formation aux Grands Carmes et l'histoire se déroulant en 1965 n'a peut-être pas beaucoup de sens. Elle soulignait néanmoins à mes yeux l'immense évolution depuis ce qu'évoquent Gauthier et al. dans l'article mentionné précédemment, à propos du contexte français :

« Le stigmate attaché aux sexualités non-hétérosexuelles, alors considérées comme relevant de la pathologie mentale, se reflétait dans la pénalisation de certaines relations homosexuelles jusqu'en 1982. [...] Stigmatisée, l'homosexualité était donc également, aux yeux des policiers, un problème d'ordre public. La pression policière sur les lieux de sociabilité homosexuelle de l'époque rendait ainsi intenable pour les agents gays la fréquentation des deux mondes. »²⁰

Les sciences humaines ne sont jamais froides, et il y avait un côté émouvant à assister à ces ateliers en connaissant les grands traits de l'histoire homosexuelle du siècle précédent, ainsi que ses liens d'alors avec l'institution policière. Ce sentiment m'est resté lors de la quatrième et

¹⁹ Jérémie GAUTHIER, Régis SCHLAGDENHAUFFEN et Camille NOUS, *Faire face à l'hétéronormativité en contexte policier*, Gouvernement et action publique, vol. 11, n°1, 2022, p. 39. doi : 10.3917/gap.221.0037

²⁰ *Ibid*, p. 44.

dernière activité, celle de la mise en situation. Elle était animée par un acteur professionnel, et consistait en une immersion fictive dans un dépôt de plainte. Concrètement, Etienne, un policier du groupe, s'est porté volontaire pour incarner son propre rôle, tandis que Marc²¹, l'acteur professionnel, se mettait dans la peau d'une personne venue déposer plainte pour une agression à caractère homophobe. Les autres membres du groupe étaient assis en cercle autour d'eux et les regardaient jouer pour ensuite participer au débriefing lorsque la petite pièce serait finie.

Une table et deux chaises en vis-à-vis constituant le décor, Etienne et Marc ont commencé la mise en situation. Etienne a d'abord accueilli Marc dans son bureau, l'invitant à s'asseoir. Face à face, le récit de Marc a commencé. Deux mois plus tôt, il rentrait chez lui un soir, près du métro De Brouckère, et s'était fait alpaguer par une bande d'hommes. Ceux-ci l'avaient insulté, intimidé et brutalisé. Marc n'avait pas été blessé, mais les injures restaient présentes à son esprit et il avait longuement tergiversé avant de pousser la porte des services de police.

Etienne le regardait, mains croisées et posées sur la table servant de bureau. Il restait impassible, même lorsque Marc perdait ses mots à cause de l'émotion, puis se mettait à pleurer. (Bien que nous sachions tous qu'il s'agissait d'un jeu d'acteur, la tension et le malaise ont monté dans la salle au moment des pleurs.) Sa réaction n'était cependant pas dénuée d'empathie, le faisant prononcer des mots réconfortants (« Je comprends », « Oui Monsieur, c'est très dur, je le vois ») ou proposer un verre d'eau. Il a demandé à Marc la raison de son hésitation à venir : « Pourquoi êtes-vous venu ici seulement deux mois plus tard ? » Ce à quoi Marc a bredouillé que c'était trop compliqué de venir, l'incident ayant été très douloureux, et qu'enfin il ne savait pas. Il est ensuite redevenu l'acteur professionnel et a annoncé de sa voix « normale » que la scène était finie, nous pouvions applaudir pour remercier Etienne de son implication.

La demi-heure qui a suivi a été employée à décortiquer la saynète pour en souligner les points forts ainsi que les faiblesses. Elle était apparemment assez fidèle à la réalité que les policiers présents connaissaient. Une policière de l'assistance a ainsi fait remarquer que la proposition d'un verre d'eau qu'Etienne avait faite à Marc était, avec celle d'un mouchoir, les rares options que les policiers avaient à leur disposition devant la violence des émotions pouvant submerger la personne venue les voir. La police supposée froide et impassible (ce qui était plus ou moins la posture d'Etienne face à Marc) doit souvent faire face à des situations pénibles, embrouillées, dramatiques ou sordides. Les ressources matérielles pour apaiser ces tensions sont, selon le témoignage de cette policière, assez limitées.

²¹ Les prénoms sont des pseudonymes.

Les collègues étaient toutefois unanimes pour dire que la façon dont Etienne s'y était pris pour aborder la situation était professionnelle et correcte. Ses phrases de réconfort ne minimisaient pas les faits mais ne s'apitoyaient pas non plus sur le sort de Marc. Il écoutait ce qui lui était confié et proposait de prendre la plainte, expliquant l'aspect concret de celle-ci. (Une personne du public a d'ailleurs souligné que ses explications arrivaient trop vite, lorsque Marc était encore submergé d'émotion et donc ne pouvait pas réellement mesurer ni même comprendre ce qui lui était exposé.) Certains ont mentionné que la policière ou le policier prenant le dépôt de plainte restait dépendant des conditions matérielles de son métier, ce qui rejoignait le témoignage de la policière parlant du verre d'eau et des mouchoirs.

L'atelier s'est conclu sur des remerciements mutuels entre Marc et le public. La formation était finie, le second groupe a lui aussi terminé son dernier atelier peu après. La personne de la Rainbow House qui s'était chargée de la seconde activité faisait circuler le formulaire d'évaluation de la journée. Elle a hésité à m'en donner un exemplaire : « Tu veux la remplir ? » J'ai poliment décliné, en disant que je ne faisais pas vraiment partie du public ciblé.

Tandis que les formulaires étaient remplis, deux ou trois volontaires acceptant de passer à la caméra pour livrer un récit rapide de la formation sont restés avec le cameraman. Les autres ont progressivement quitté les lieux. Je les ai imités quelques temps plus tard.

Ainsi s'est clôturée la journée aux Grands Carmes. Comme le montre ce chapitre, elle a été l'occasion de nombreuses réflexions et d'une plongée dans le monde policier, lequel me paraissait de prime abord distant et difficile d'approche. Je n'ai pas eu l'occasion de demander aux personnes présentes ce qu'elles avaient pensé de cette journée. Je n'ai pas non plus demandé l'accès aux formulaires d'évaluation remplis. Néanmoins, l'atmosphère plutôt désabusée, voire agacée, du début m'a semblé dissipée à la fin. J'ignore quel impact cette journée et ces ateliers ont pu avoir sur les policières et les policiers présents. J'ai cependant eu la sensation que la forme de mépris ou de désintérêt initial pour les questions LGBT+ avait été un peu dépassée.

4. Le souci de la diversité LGBTQ+ : enjeux et portée politique

Le chapitre précédent ainsi que la journée de formation aux Grands Carmes elle-même ont insisté sur le cas de personnes LGBTQ+ s'adressant à la police. Le contraire (personnel LGBTQ+ de la police) n'a pas été discuté en profondeur. D'une certaine façon, le postulat implicite de cette journée était celui d'un public *straight* : hétérosexuel et cisgenre. Une policière lesbienne, un policier trans ou gay aurait-il besoin d'une telle formation ? Y apprendrait-il quelque chose ? Les ateliers avaient-ils prévu ce cas de figure ? Je ne pourrais répondre de façon sûre ni par l'affirmative, ni par la négative à ces interrogations. Celles-ci ne me sont d'ailleurs venues que bien plus tard. Lors de la journée du 21 avril, je ne pense pas m'être jamais dit « Après tout, il y a peut-être bien des gens concernés dans le public. » La seule exception envisageable était que les formateurs fassent eux-mêmes partie d'une communauté LGBTQ+. En effet, pour le dire grossièrement, pourquoi prendre le temps, l'énergie et la peine d'organiser une telle formation si l'on n'est pas soi-même directement concerné par les enjeux queer ?

Dans une mesure similaire, ce lien « intérêt pour les questions LGBTQ+ – implication personnelle » est retrouvable dans l'exercice de la littérature. Ainsi, un texte de fiction présentant des personnages gays, lesbiens ou trans* (ou intersexes, ou asexuels, etc.) comporte le risque – pour la personne qui le rédige – de le voir pris par le lectorat comme un plaidoyer en faveur d'une cause. Le célèbre ouvrage *La pensée straight* de Monique Wittig évoque cette difficulté entre militance et aspiration artistique. Ainsi dit-elle que « [l]e texte donc qui accueille un tel thème voit [...] un des éléments constitutifs du texte pris pour tout le texte et le livre devenir un symbole, un manifeste. »²²

A une échelle nettement plus modeste que la sienne, j'en ai fait l'expérience avec l'histoire de Jean-Paul présentée en introduction. Bien que ce personnage vive beaucoup d'autres événements que la seule agression homophobe, quelques personnes l'ayant lu paraissaient n'avoir retenu qu'une chose : Jean-Paul était « devenu » homosexuel et s'était fait attaquer pour cette raison. Son histoire devenait de la sorte « exemplaire », non pas dans le sens d'un récit héroïque, mais d'un récit *utile*. Une amie m'a proposé, si je faisais un jour éditer ce texte, de l'employer à des fins de sensibilisation auprès d'écoles secondaires. A mes yeux, cette idée pourtant légitime et proposée en toute bonne foi n'avait aucun sens et n'en a pas acquis davantage au fil des années.

²² Monique WITTIG, *La pensée straight*, Paris : Editions Amsterdam, 2018, p. 116.

Comme je l'ai écrit plus haut, la démarche sensibilisatrice, qu'elle concerne les enjeux propres aux communautés LGBT+ ou d'autres (racisme ou handicap par exemple) est extrêmement délicate. Bereni évoque la « forte dimension morale de la diversité »²³ : il *convient* d'être tolérant, il *faut* faire preuve de tact en allant chercher une personne trans* dans la salle d'attente du commissariat. Le résultat attendu de ces actions est-il l'inclusion de personnes longtemps stigmatisées et tenues à l'écart (sinon malmenées) par une institution telle que la police ou une forme *d'amélioration* de l'image de l'organisation elle-même ? Les policiers présents à la formation aux Grands Carmes ont-ils retenu de cette journée que des personnes LGBT+ peuvent avoir besoin d'une forme de protection spécifique ou qu'ils doivent s'efforcer « d'agir bien » pour ne pas être eux-mêmes traités d'homophobes rétrogrades ? Ces deux aspects sont-ils d'ailleurs incompatibles, ou au contraire s'influencent-ils ? Par exemple, une policière d'abord peu sensible à tout ceci, mais ayant appris grâce à la formation à distinguer un profil queer deviendra-t-elle, au contact de ce type d'utilisateur, quelqu'un d'allié à la « cause » LGBT+ ?

Qu'il s'agisse de donner une formation aux Grands Carmes ou d'écrire un texte avec des personnages gays, les deux démarches ne sont pas anodines. Elles dépendent énormément des personnes qui les entament : il existe ainsi d'innombrables romans ayant parmi leurs thèmes une relation homosexuelle entre deux personnages (hommes ou femmes). Tous n'ont cependant pas la même qualité ni la même approche. Certains sont plus consensuels, empruntant des voies prévisibles ou alignant des stéréotypes. D'autres sont étranges, difficilement saisissables, leur « message final » demeurant énigmatique même après de nombreuses relectures. La plupart ont toutefois en toile de fond ce constat : (d)écrire une relation homosexuelle n'est jamais neutre, n'arrive pas par hasard. L'auteur ou l'autrice doit avoir un lien, même lâche, avec ce qu'il rédige. Ceci rejoint la supposition des formateurs aux Grands Carmes : d'une certaine façon, ils *devaient* avoir ce lien avec les questions queer. Sinon, que feraient-ils là ?

A l'instar de la sociologie, la littérature de fiction ne *peut pas* être objective, peu importe son sujet principal. Tout l'intérêt et la force d'un texte de fiction (ainsi que ceux d'une étude sociologique à mon sens) résident dans la vision que l'auteur ou l'autrice a du monde qu'il ou elle décrit. C'est cette frontière ténue entre « texte clairement militant » (sensibilisation forcée) et « texte traduisant une vision du monde » (sensibilisation possible mais de façon plus subtile) qui constitue le jeu de la rédaction.

²³ Laure BERENI, *Les stigmates de la vertu : légitimer la diversité en entreprise, à New York et à Paris*, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 241, n°1, 2022, p. 45. doi : 10.3917/arss.241.0036

Cette incursion du côté littéraire me permet de souligner l'aspect politique des questions queer. Celui-ci se retrouve bien sûr dans les associations de défense des droits LGBT+, et Rainbow Cops Belgium n'y fait probablement pas exception. Selon Bereni, la « diversité » (et par extension la prise en compte d'enjeux sociaux tels que les droits LGBT+) en entreprise est au croisement de deux feux justement par son caractère politique. Si la diversité est acceptée et reconnue, elle prouve la modernité de l'organisation ainsi que la confiance que tout un chacun peut lui accorder. Mais dans le même temps, elle peut donner l'image de la « promotion » d'un enjeu social, éthique ou civique souvent brûlant. Ainsi les enquêtés français de Bereni lui décrivent-ils le « pôle LGBT+ » de la diversité : « Alors que 'l'inclusion' de toutes les différences s'est imposée comme un marqueur de modernité, le 'sujet LGBT' est devenu particulièrement 'sensible' et 'clivant' [...] »²⁴ Bien que l'on puisse s'interroger sur le choix du mot « devenu » (le « sujet LGBT » a-t-il un jour suscité l'indifférence générale ?), cet extrait témoigne de la tension entre la diversité comme idéal à atteindre et sa proximité avec des luttes sociales.

Suivant l'article de Bereni, l'aspect politique de la diversité possède quatre ancrages : le premier est « la critique – même feutrée – de l'ordre social et managérial. »²⁵ Le second est le risque de conflit idéologique au sein de l'organisation professionnelle. Le troisième concerne la proximité de la diversité avec le droit et l'action publique. Enfin, le quatrième et dernier tient en la frontière floue entre diversité et enjeux civiques. Notons que le premier point résume tous les autres.

Si la diversité n'est pas plus neutre que la littérature ni la sociologie, ou si elle est aussi politique que la littérature et la sociologie, son inscription dans une institution telle que la police s'avère nécessairement longue et complexe. La journée de formation aux Grands Carmes l'illustre assez bien. Elle pose également la question de la sensibilisation à la diversité : qui sensibilise qui ? En quels termes ? A l'exception de l'atelier de mise en situation, cette formation se présentait en cours donnés aux personnes présentes, avec leur participation active. Probablement pourrait-on dire que le choix du contenu de ces ateliers relevait lui-même d'un engagement politique, même minime. Il n'était pas anodin de revenir plusieurs fois sur les spécificités propres aux personnes trans* (notamment lors des contrôles d'identité et fouilles corporelles), ni d'insister sur l'ancrage juridique de certains crimes et délits de haine à caractère homophobe. Cela témoignait autant d'une préoccupation sociale sur ces sujets que d'une lutte toujours en cours

²⁴ *Ibid.*, p. 42.

²⁵ *Ibid.*, p. 41.

pour faire valoir certains droits, lesquels demeurent fragiles, imparfaits, reflétant le contexte temporel, social et économique dans lequel ils s'inscrivent.

Toute la complexité de la démarche sensibilisatrice est là : il s'agit de tendre à « changer les mentalités » sans non plus faire preuve d'une militance active. Je pense d'ailleurs que la frontière incertaine entre les deux explique le commentaire des deux policiers discutant derrière moi avant que la formation ne commence, lorsqu'ils mettaient ironiquement en vis-à-vis une formation sur les questions LGBT+ avec une formation sur des questions religieuses (Rainbow Cops et « Muslim Cops » comme je l'ai imaginé ensuite). Peut-être avaient-ils la sensation qu'on « les avait amenés là » pour écouter des boniments, ou des personnes qui les « obligent » à « embrasser la cause LGBT+ ». Je ne pourrais pas le certifier, je ne leur ai pas posé de question. Néanmoins, cette anecdote rappelle un peu le commentaire de Bereni :

« [L]es enquêté-e-s [personnes en charge des secteurs « diversité » dans des entreprises parisiennes et new-yorkaises] ont souligné la nécessité permanente d'expliquer la diversité à des collègues qui la 'confondent' avec ce qu'elle n'est pas : une politique de **promotion** des minorités, la défense de **valeurs politiques controversées**, une question de conformité légale, ou encore un enjeu éthique. Mais au-delà du discours managérial globalisé vantant les avantages économiques de la diversité, le travail de **dépolitisation** de cette catégorie repose aussi sur des arrangements organisationnels [...]. »²⁶

Le terme « promotion » dans cet extrait est assez bien choisi. Avec « l'effet de mode », il constitue l'une des explications courantes des efforts de visibilité LGBT+. Bien qu'il soit presque toujours impossible de savoir ce que « promotion de l'homosexualité » ou « la mode de devenir trans » veulent exactement dire, ces expressions sont habituelles dans le contexte de sensibilisation. Je ne pense pas les avoir entendues au cours de la formation aux Grands Carmes. L'extrait de l'article de Bereni résume cependant bien les enjeux auxquels les formateurs peuvent faire face lors de l'exercice concret de leur travail. La différence tient au fait que, chez Bereni, les personnes interviewées travaillent *au sein* de l'entreprise. Lors de la journée aux Grands Carmes, seuls les membres de Rainbow Cops qui ont présenté le troisième atelier avaient une place à la police. Peut-être est-il paradoxalement plus simple de se voir sensibilisé par des gens qui ne connaissent pas nécessairement bien l'organisation dans laquelle on travaille soi-même : une distance est mise, et si les thématiques abordées paraissent trop politiques ou absurdes, il suffit de répondre : « Le formateur est bien gentil, mais il n'y connaît rien. »

²⁶ *Ibid.*, p. 45. Je souligne.

La difficile conciliation entre la volonté d'intégrer la « diversité » dans une organisation telle que la police et ses implications concrètes est l'objet du chapitre suivant. J'aborderai cette question à travers une sociologie du travail, c'est-à-dire : en décrivant le contexte professionnel policier et les personnes LGBT+ qui s'y trouvent. Cette entrée me semble en effet permettre de discuter les concepts de « diversité » et « d'inclusion », tout en soulignant les difficultés concrètes des personnes qui sont à la fois « diverses » et « incluses ».

5. De « Il n’y a pas de ça à la police » à « Nous on est gays, lesbiennes, bi, trans* »

Pour introduire cette partie, je présente un fragment de retranscription de l’entretien effectué avec M. Lecomte le 5 avril 2023. M. Lecomte parle de la présentation de l’ASBL Rainbow Cops Belgium au sein de la police elle-même, peu de temps après sa création :

« YL : [...] On a présenté notre ASBL au comité de direction de la police fédérale – enfin de la police intégrée, parce qu’il y avait un représentant de la police locale et un représentant de la police fédérale – on leur a fait un beau PowerPoint, on leur a expliqué ce qu’était l’EGPA, d’où on venait, pourquoi on a créé l’ASBL, et on a eu des réactions... Gentilles, et on s’est bien rendu compte que... Voilà. On nous a dit ‘OK, faites ce que vous avez à faire’ mais, voilà. A part ça...

S : Pas une révolution...

YL : Non. Mais c’était un bon début ! C’était pas... Parce que je me souviens que j’ai eu un témoignage comme ça, mais je te parle de ça, y a 15 ans, euh, lors de la création de ce réseau diversité, y a un collègue qui s’est présenté, qui est venu lors de la mise en place, et qui a dit – on lui demandait pourquoi il venait, pourquoi il rejoignait [le réseau diversité] [...] et il a dit ‘Voilà moi je suis homosexuel et je trouve que c’est bien de pouvoir montrer euh... Cette réalité-là aussi’ et on lui a répondu : ‘Non, non, y a pas de ça à la police.’

S : Ah oui.

YL : Voilà, il n’a pas été accueilli, il n’a pas été reçu, et à ce moment-là dans son cas il n’a pas été intégré. Il faut savoir qu’au temps de la gendarmerie c’était encore pire – si tu faisais ton coming-out, on faisait tout pour te dégoûter et pour que tu quittes toi-même la gendarmerie de ton propre chef. »

Cet extrait rejoint l’impression décrite dans l’introduction de ce travail : *intrinsèquement*, la police *n’est pas faite* pour les personnes LGBTQ+, que celles-ci soient un public usager ou des membres du personnel. Lors d’un rendez-vous avec M. Paternotte en mars, l’idée de demander aux membres de Rainbow Cops Belgium pourquoi avoir choisi ce métier tout en faisant partie d’une communauté LGBTQ+ a été évoquée. Je l’ai transcrite de la sorte dans le journal de terrain à la date du 3 mars 2023 : « Ça serait intéressant de le leur demander car *a priori* on choisirait un autre métier... Fleuriste, par exemple. » Cette simple phrase souligne le présupposé de base : un homme homosexuel n’a pas sa place à la police. Même s’il désire y entrer, il risque de se faire du mal lui-même : il sera sans doute victime de brimades et d’une forme de censure (« Pas de ça ici »). Dans les représentations communes du « métier homosexuel » par excellence du

côté des hommes, il y a soit la coiffure, soit le commerce des fleurs. Le second est particulièrement illustratif, il suppose une délicatesse, une sensibilité, une proximité avec la nature – pas la nature « brutale » du bois à scier ou des vaches qui vèlent, mais la nature « jolie », la nature « embellissante », la nature du « langage de l’amour » parce qu’elle permet de vendre des fleurs à quelqu’un qui les offrira ensuite à une personne aimée.

Voici donc la voie toute tracée d’un homme homosexuel devant choisir une profession. Suivant cette logique, une femme lesbienne sera portée vers un métier masculin : la lesbienne conduit de grands camions sur des routes interminables, ou est policière. Dans ce genre de métier, elle pourra faire ressortir sa « part masculine » et trouver sa similitude avec les « vrais hommes » cis et hétérosexuels. La suite de l’extrait d’entretien plus haut explicite d’ailleurs ce « sexage » des catégories professionnelles :

« YL : Pour te dire que, globalement il y a une différence entre les homos et les lesbiennes, euh, pour un homme gay qui fait son coming-out c’est parfois plus compliqué que pour une lesbienne. Faut savoir que les premières femmes à la police et à la gendarmerie bien souvent c’étaient des lesbiennes – avec la caricature de la lesbienne qu’on peut avoir parfois euh... Les épaules bien larges, la camionneuse comme on dit, hein, et donc la camionneuse, les collègues – les collègues masculins peuvent s’identifier à elle, peuvent la reconnaître comme faisant partie de la maison si tu veux, et donc sont moins en difficulté par rapport à ça. Et si la lesbienne est en couple, particulièrement jolie, ils vont se projeter dans le couple. Tu rigoles, mais c’est une réalité !

S : Tout à fait.

YL : [...] Donc la lesbienne a un côté plus sympathique et globalement, ça se passe plus facilement pour elle. Elle doit déjà se battre en tant que femme pour exister dans la police, donc c’est un combat en plus mais je vais dire, pour les lesbiennes globalement, ça se passe bien. Globalement ! Parce que je vais pas dire que toutes les lesbiennes dans la police ont eu un parcours, un parcours de lycée sans aucun... Sans aucun souci, mais pour les mecs c’est plus compliqué. Parce qu’effectivement les collègues se disent « Tiens, s’il fait son coming-out... Est-ce que sa manière d’être va changer, est-ce que ça va se voir dans son comportement... Est-ce qu’il va le verbaliser à l’extérieur, dans sa gestuelle. » Parce qu’évidemment un homo, un homme homo est maniéré, enfin tous les stéréotypes qu’on peut avoir, encore une chance que les choses évoluent aussi. »

« Les collègues masculins peuvent s’identifier à elle, peuvent la reconnaître comme faisant partie de la maison » : les mots sont éloquents. La femme lesbienne « gagne » en masculinité, même si son parcours professionnel n’est pas pour autant simple ni son acceptation dans la

« famille policière » aisée. Mais en étant une espèce « d'homme manqué », il semble – toujours suivant cette logique – qu'une femme lesbienne est moins incongrue dans le paysage policier que son pendant masculin. En effet, ses collègues hommes peuvent même parvenir à « s'identifier à elle » : après tout, elle aime les femmes comme eux les aiment, elle a peut-être une compagne et eux une épouse à la maison. Une interviewée de Chamberland et Théroux-Séguin exprime ainsi la différence de perception entre un couple lesbien et un couple gay : « Deux femmes qui s'aiment, on dirait que c'est socialement envisageable, deux femmes tendres ensemble. Deux gars, c'est la sodomie, c'est écœurant, c'est le sida. »²⁷

D'une certaine façon, la figure de « la » lesbienne conforte l'institution policière dans son reflet macho, masculin, dur et viril. A l'inverse, celle du « pédé » la brise. Comment un homme qui n'en est pas vraiment un pourrait-il entrer dans la famille policière ? L'idée de son inclusion même a quelque chose de dangereux, surtout si cet homme ne « porte pas » le « stigmaté » sur lui – autrement dit, si son apparence est *normale* et sa *particularité* indétectable. Un homme jeune, mince et frêle, avec de jolies mains fines, un foulard fleuri autour du cou et une voix qui ne porte pas très loin a au moins « l'honnêteté » d'annoncer la couleur physiquement. Au contraire, un qui ne « jure pas sur la photo de famille » est plus sournois : il se peut qu'il fasse son coming-out alors que pendant des mois, des années, ses collègues l'ont pris pour une personne *straight*. Alors, « Est-ce que sa manière d'être va changer, est-ce que ça va se voir dans son comportement... Est-ce qu'il va le verbaliser à l'extérieur, dans sa gestuelle » ?

Le passage de la « normalité » à « l'anormalité » est plus effrayant qu'une « anormalité de base ». La seconde a quelque chose de naturel, un caractère donné : pour ainsi dire, la personne est née comme ça et ce n'est pas vraiment sa faute (même si, peut-être, elle pourrait faire des efforts). Le premier bouleverse toutes les conceptions antérieures. Cette idée est bien illustrée par un exemple que fournit M. Lecomte au début de l'entretien, parlant d'un policier gay qui décide de le verbaliser auprès d'un collègue :

« Je te donne un exemple, c'est un collègue qui fait du maintien de l'ordre et donc se retrouve régulièrement dans un véhicule en attente – s'il faut sortir, s'il faut intervenir [...] avec les collègues, et [en attendant de sortir] on tape la carte [...] On attend éventuellement l'intervention. Et à chaque fois que des jolies filles passent [à côté du véhicule], les collègues font des commentaires – normal, jusque-là, rien de bien méchant – et le collègue ben évidemment comme il est homo, il dit rien, il participe pas, y en a qui vont faire semblant de –

²⁷ Line CHAMBERLAND et Julie THÉROUX-SÉGUIN, *Sexualité lesbienne et catégories de genre : l'hétéronormativité en milieu de travail*, Genre, sexualité et société, n°1, 2009, p. 11. doi : 10.4000/gss.772

qui vont, hein ? Se mettre dans le moule pour ne pas être pointé du doigt, et après bon – après plusieurs mois passés ensemble, il se dit ‘Bon c’est peut-être le moment de dire que...’

Et un jour, il dit au collègue ‘Tu sais moi les filles c’est pas mon truc, c’est plutôt les mecs.’ Et malheureusement il y a eu des collègues qui se sont trouvés vraiment en difficulté par rapport à cette annonce, dont un qui a dit ‘Oui moi, je veux plus monter de nuit de garde seul avec lui, par exemple dans le combi.’ Donc ils faisaient par exemple des missions de surveillance d’ambassade, ils sont pendant toute la nuit à deux ensemble, et le collègue dit ‘Moi je ne veux plus monter de nuit avec.’ »

Le danger pressenti en apprenant que le collègue longtemps considéré comme semblable aux autres est assez clair : il est d’ordre sexuel. Le policier « devenu » gay est lourd de menaces en ce sens qu’il peut – à présent qu’il a énoncé sa différence – commencer à draguer des collègues, à leur mettre la main aux fesses et à « imposer » ses préférences affectives et sexuelles. En quelque sorte, il les traitera comme des femmes. Ces représentations ont bien sûr un caractère absurde et ne sont la plupart du temps basées sur rien de tangible. Sans prétendre connaître les intentions du policier faisant un coming-out dans sa sphère professionnelle, je suppose qu’il souhaitait avant tout se défaire lui-même du poids du silence, mettre les choses au clair une fois pour toutes et continuer d’exercer son métier sans changement dans sa personnalité ni ses façons de s’y prendre. Dans son mémoire portant sur le vécu de policiers gays et de policières lesbiennes travaillant en Belgique, Dellal évoque en ces termes les voies s’offrant eux :

« ‘Le dilemme du prisonnier’ fait référence aux deux possibilités qui s’offrent à la personne homosexuelle quant à la gestion qu’elle veut faire de l’information. Soit elle reste dans le placard et espère ne pas se heurter aux réactions de rejet ou d’incompréhension qui lui font peur. Soit elle ‘sort du placard’ et assume le fait de passer d’individu discréditable à individu discrédité. L’homosexualité étant a priori **un état invisible**. »²⁸

Au sujet de l’homophobie en milieu professionnel, Perrin et al. estiment que les études qui s’y intéressent souffrent d’un manquement récurrent : celui d’un angle de vue féministe. Elles l’étendent aux études sur l’homophobie et l’homosexualité en général. Selon elles,

« [Une perspective féministe] implique que l’on soit capable d’articuler la hiérarchie des sexualités, qui sous-tend la norme hétérosexuelle, avec la hiérarchie des sexes, imposée par le système de genre. L’une n’est pas sans lien avec l’autre. [...] [L]es catégories ‘homosexualité’

²⁸ Imen DELLAL et Sibylle SMEETS (dir.), *L’homosexualité dans la police belge : comment les policiers homosexuels se sentent-ils perçus par leurs collègues ?* Mémoire de criminologie, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 2018, p. 42. Je souligne.

et 'hétérosexualité' sont elles aussi issues de ce système de domination : sans l'existence des catégories 'femmes' et 'hommes' et sans leurs corollaires, le féminin et le masculin, les catégories 'homo' et 'hétéro' n'auraient tout simplement aucune pertinence sociale. »²⁹

Bien que leur formule enfonce un peu une porte ouverte, elle théorise l'exemple décrit plus haut du policier gay faisant son coming-out auprès de ses collègues de travail. Le système hiérarchique des sexualités et du genre est alors bouleversé.

Chamberland et Théroux-Séguin, quant à elles, privilégient et définissent les expressions « hétérosexisme » et « hétéronormativité » pour expliquer des situations similaires. Ainsi,

« [...] l'hétérosexisme fait référence au système d'exclusion et l'hétéronormativité au modèle se concrétisant par la matérialisation d'une norme productive qui reproduit la primauté de l'hétérosexualité et la supériorité des hommes virils sur les femmes féminines et sur tous les autres genres. Le modèle est tellement productif que la déviation de ce schéma ne le perturbe pas. Les autres genres ou pratiques sexuelles sont immédiatement rattachés au schéma 'original' ou simplement déshumanisés. »³⁰

Autrement dit, la notion d'hétérosexisme peut se rapporter à celle de l'homophobie en ce sens qu'elle « fait référence au système d'exclusion ». L'hétéronormativité représente la norme *straight*, selon laquelle tout se définit. Elle suppose que tout individu est hétérosexuel *jusqu'à preuve du contraire*, et que cet état est celui de base, le « donné ». Des expressions courantes dans le lexique des études portant sur des sujets LGBT+, voire au sein des communautés LGBT+ elles-mêmes, sont illustratives du principe d'hétéronormativité. Il n'est pas rare, par exemple, d'entendre parler de « minorités de genre » ou de « sexualités minoritaires ». Cette expression a un sens implicite fort : les personnes homosexuelles sont minoritaires. Je m'en suis régulièrement fait la remarque, comme en témoigne cette retranscription du journal de terrain enregistré quelques heures après la formation aux Grands Carmes :

« A un moment donné un des formateurs a dit aux autres : 'Par exemple si vous êtes hétéro, comme 95% des gens...' Et là je me suis dit 'Mec, d'où tu sors cette statistique ?' [Rires] Qui est dans les 95, quoi ! Là-dedans y a combien de gens qui n'osent pas, qui ne savent pas, ou qui ont eu avant mais plus maintenant, ou qui auront une relation gay après... Enfin on est tous un peu concernés de près ou de loin, on est tous un peu homosexuels ! »

²⁹ Céline PERRIN, Marta ROCA I ESCODA et Lorena PARINI, *La notion d'homophobie, ses usages et son rapport au féminisme*, Nouvelles questions féministes, vol. 31, n°1, 2012, p. 4-5. doi : 10.3917/nqf.311.0004

³⁰ Line CHAMBERLAND et Julie THÉROUX-SÉGUIN, *Sexualité lesbienne et catégories de genre : l'hétéronormativité en milieu de travail*, Genre, sexualité et société, n°1, 2009, p. 1-2. doi : 10.4000/gss.772

La question de la « minorité » est sensible car les deux angles de vue peuvent être dangereux. Considérer l'homosexualité comme minoritaire rend vulnérables les personnes qui s'y reconnaissent : elles s'écartent de la norme sociale. Ne pas la considérer comme minoritaire peut donner l'illusion que les personnes homosexuelles sont définitivement incluses socialement et ont autant de droits, de facilités et de visibilité que les personnes hétérosexuelles, ce qui n'est pas le cas. A titre personnel, j'estime que l'expression « minorités de genre » donne l'impression de relever de la préoccupation d'une frange infime de la population, et que cette impression est fautive. Suivant la logique décrite par Perrin et al., le système de hiérarchisation du genre et des sexualités qui contient l'homosexualité autant que l'hétérosexualité, est l'affaire de tous et toutes. Par ailleurs, utiliser ou non certains termes comme celui des « minorités » peut aussi avoir un caractère politique.

Ce sont des réalités telles que celle rencontrée par le policier ayant fait son coming-out et qui a ensuite vu plusieurs collègues se détourner de lui qui ont progressivement mené à la création de l'ASBL Rainbow Cops Belgium. Ce type de témoignage a en effet été récolté par l'enquête préliminaire lancée au sein de la police intégrée avant que Rainbow Cops n'existe. Pour reprendre les termes de M. Lecomte, déjà présentés plus haut :

« On a quand même [eu] des – quelques témoignages comme ça, donc pas une situation dramatique, c'est ce que nous dit l'enquête, mais quand même parfois euh... Des situations *compliquées* et euh... On se rend compte que ça demande une attention particulière et qu'il serait peut-être temps qu'on mette une visibilité sur cette réalité : la police travaille avec des collègues LGBT. La hiérarchie travaille avec des collègues LGBT, nous travaillons avec des collègues LGBT [...] »

L'institution policière (dont la tâche est aussi d'être « ouverte, respectueuse et professionnelle » si l'on en croit le flyer « Pas sûr ? Demandez-leur avec respect » décrit deux chapitres auparavant) doit donc avoir le souci de permettre aux personnes qui travaillent en son sein et qui s'identifient LGBT+ d'être reconnues – et par conséquent, de ne pas être stigmatisées, discriminées, voire malmenées pour cette raison. La concision que requiert ce travail ne m'autorise pas à développer ce point plus avant, mais la question LGBT+ parmi le personnel policier rejoint pour certaine partie la question des femmes policières, ou des personnes différentes en quelque aspect du policier Blanc, valide, hétérosexuel, et cisgenre.

Par exemple, Pruvost indique dans une étude sur la féminisation de la Police nationale française que « [l]es femmes accomplissent ainsi un véritable travail de neutralisation des situations en limitant tous gestes et toutes paroles susceptibles de les faire correspondre aux stéréotypes de

sexe attendus d'elles. »³¹ Dans ce cas de figure, il ne s'agit pas « d'assouplir » l'institution policière pour qu'elle soit plus accueillante envers les « minorités » mais, en tant que « minorité », d'adopter les codes et pratiques masculins (ou à tout le moins de neutraliser ce qui assigne au genre féminin). La citation de Pruvost rejoint l'exemple donné par Dellal dans son étude sur les policiers et policières homosexuels en Belgique. Elle parle ainsi de Tino et Zadig, deux policiers qui « estimant avoir une gestuelle accablante [...] prêtent une attention de tous les instants au langage corporel. »³² Cette attention sur leur propre corps est d'ailleurs pour eux, selon Dellal, « source de stress ». En cela ils semblent proches des policières étudiées par Pruvost, lesquelles illustrent la complexité d'intégration dans un métier qui de prime abord n'est « pas fait pour les femmes ».

Le « sexage des professions » n'est pas le même côté masculin et côté féminin. Il peut arriver qu'un homme recherche l'entre-soi masculin dans son métier (qu'il soit gay ou non), et donc s'oriente vers des secteurs fortement masculinisés tels les métiers d'ordre et de sécurité : police, armée, entreprises de sécurité etc. Certains auteurs comme Jane Ward soulignent également que certains secteurs (dans le cas de Ward, l'armée nord-américaine) ont pour ceux qui entrent des rituels de bizutage, lesquels parodient des pratiques sexuelles entre hommes. Selon Ward, « cela permet aux hommes d'avoir accès à des activités homosexuelles sans le stigma de l'identité gay. »³³ Dans ce contexte, il est possible de recevoir des témoignages d'hommes se considérant comme homosexuels et ayant choisi un métier masculin entre autres pour la proximité avec d'autres personnes du même sexe.

Cette idée paraît absurde dans le cas des femmes lesbiennes. Les métiers féminisés sont majoritairement ceux du *care*, du soin à la personne. Il ne semble que difficilement envisageable qu'une femme s'identifiant comme lesbienne décide de travailler dans une maternité ou une entreprise de nettoyage à domicile dans l'objectif de rencontrer d'autres femmes « comme elle ». La logique voudrait au contraire qu'elle tende vers des professions masculinisées (ou masculinisantes ?) telles que la police.

³¹ Geneviève PRUVOST, *Le cas de la féminisation de la Police nationale*, Idées économiques et sociales, vol. 153, n°8, 2008, p. 12.

³² Imen DELLAL et Sibylle SMEETS (dir.), *L'homosexualité dans la police belge : comment les policiers homosexuels se sentent-ils perçus par leurs collègues ?* Mémoire de criminologie, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 2018, p. 35.

³³ Jane WARD, *Not gay: sex between straight white men*, New York: New York University Press, 2015, p. 30. Je traduis.

L'une des complexités des luttes LGBT+ tient dans les différences de perception et d'oppression dont souffrent les lettres du « sigle ». Comme l'indiquent Perrin et al., « [l]es représentations gaïphobes et lesbophobes ne sont pas les mêmes, précisément parce qu'elles s'articulent au système de genre, ce dont l'homophobie échoue à rendre compte. »³⁴ L'une des propositions auxquelles les autrices adhèrent à ce sujet est d'ailleurs la redéfinition de l'hétérosexisme d'un point de vue féministe, autrement dit : « comme un processus de dénégation et de dévalorisation tant de l'homosexualité que des femmes. »³⁵

Cette redéfinition pourrait permettre une forme de convergence des luttes, et rejoint l'énoncé plus brutal de Monique Wittig : « les homosexuels et les femmes ont été exclus de l'Humanité. »³⁶ En outre, elle ouvre la voie à la réflexion sur le devenir de cette exclusion : faut-il la préserver comme une marque intrinsèque de « l'être femme » et de « l'être homosexuel(le) » ou au contraire la combattre ? En d'autres termes, est-il préférable de revendiquer « sa différence » ou de se normaliser et devenir « aussi inintéressant » que les hommes et les hétérosexuel(le)s ? En effet, si des sphères sociales et professionnelles comme la police semblent *fondamentalement* hostiles aux personnes LGBT+, elles peuvent également être perçues de façon hostile elles-mêmes. La police ne fait pas l'unanimité, et le chapitre suivant discutera ce point. La journée de la Pride du 20 mai 2023 illustre les divergences et les tensions entre les associations telles que Rainbow Cops et d'autres organisations de lutte pour les droits et la visibilité LGBT+. Si l'ASBL des Cops essaie, entre autres par des formations internes, d'affirmer et de permettre la visibilité LGBT+ dans la « famille policière », il lui faut également affirmer sa légitimité au sein des autres luttes queer, lesquelles ne reconnaissent pas toujours son combat.

³⁴ Céline PERRIN, Marta ROCA I ESCODA et Lorena PARINI, *La notion d'homophobie, ses usages et son rapport au féminisme*, Nouvelles questions féministes, vol. 31, n°1, 2012, p. 7. doi : 10.3917/nqf.311.0004

³⁵ *Ibid.*, p. 8.

³⁶ Monique WITTIG, *La pensée straight*, Paris : Editions Amsterdam, 2018, p. 109.

6. « Police hors de nos luttes » : Brussels Pride 2023

« Pour la plupart des gays et lesbiennes, c'est une victoire que de pouvoir désormais devenir militaire, politicien ou chef d'entreprise » écrit Dauvé à la page 193 de son ouvrage *Homo : question sociale et question sexuelle de 1864 à nos jours*. Plus loin sur cette page, il ajoute :

« C'est ce que le queer insurrectionnaliste a le plus de mal à admettre. [...] Alors que le mouvement LGBT y est attaqué pour son 'assimilationnisme' et son 'apathie face au capitalisme', et que la 'politique identitaire' est qualifiée 'd'échec stratégique', il s'agit de restaurer le queer 'comme destruction de l'identité'. »

La tension entre normalisation des personnes LGBT+ (Naze lie la normalisation à la « respectabilité », c'est-à-dire au fait de devenir digne du respect social³⁷) et caractère révolutionnaire de « l'être LGBT+ » n'est pas neuve. Ainsi, au début des années 1970 est né en France le FHAR, Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire, lequel a succédé à Arcadie décrit en introduction, avant d'enfin le supplanter. Arcadie avait en effet pour postulat de briser la solitude des personnes homosexuelles, mais celles-ci devaient également demeurer discrètes, respectables. Le but de cette association née au milieu des années cinquante n'était pas de bouleverser l'ordre social établi. L'extrait d'interview d'André Baudry au *Monde*, cité dans la première partie de ce travail, montre clairement la distinction claire entre la « vieille génération » homosexuelle et la nouvelle, survenue après les événements de Mai 68. Mais cette idée de révolution intrinsèque aux mouvements LGBT+ n'est pas forcément adoptée par toutes les personnes se reconnaissant comme queer. Dans l'ouvrage évoqué plus haut, Dauvé rapporte les propos d'une amie lesbienne qu'il interviewe, Alix. A la page 204, il lui pose la question de ce « caractère révolutionnaire » à l'heure actuelle :

« [Dauvé :] *Ce n'est pas l'avis de ceux, comme Hocquenghem autrefois, qui disent : 'L'homosexualité, c'est révolutionnaire'. L'homosexuel étant réprimé à cause de sa sexualité, il serait porteur d'un potentiel de subversion, de transformation radicale.*

[Alix :] C'est très présomptueux. Effectivement, à cause de la sexualité, ton regard est dévié de la norme, ça peut t'apporter une richesse et une tolérance, mais de là à être révolutionnaire ! [...] On ne peut pas dire qu'il y ait du révolutionnaire dans les aspirations homosexuelles au mariage, à la PMA, à la GPA. »

³⁷ Alain NAZE, *Manifeste contre la normalisation gay*, Paris : La Fabrique éditions, 2017.

Le mariage et la famille reviennent régulièrement dans le combat contre cette « normalisation gay », peut-être parce qu'ils en représentent les « stades ultimes » ou du moins les plus symboliques. Dans cet ordre d'idée, se marier entre femmes ou entre hommes n'est pas moins bête ou moins critiquable que se marier entre homme et femme. Il semble même que l'accès à cette « liberté superficielle » comme la nomme Naze³⁸ ait quelque chose de *conforme*, comme une faiblesse de la part des personnes qui l'adoptent et perdent donc leur « potentiel révolutionnaire » apparemment dû à une sexualité et/ou une vie affective différente. L'homosexuel(le) respectable, dans la lignée d'Arcadie, serait donc aujourd'hui une personne dont la sexualité se replie sur le couple, les enfants, la sphère privée. Selon Naze, cette personne ferait aussi partie d'« [u]ne communauté gay visible, structurée autour des 'valeurs' de la consommation, de l'entre-soi social (petit-bourgeois) et ethnique (blanc). »³⁹ Pour lui, cette respectabilité est particulièrement représentée par les contenus du magazine gay *Têtu*.

La Pride fait partie des événements critiqués pour cette raison. Ainsi peut-on lire une publication du Front Q sur leur page Facebook, à la date du 21 mai 2022 (soit un an avant la Pride de 2023) :

« Cette '**The Belgian Pride**' n'est pas la nôtre. C'est celle de Deloitte, des 'Rainbow Cops' [smiley nauséux], de la **Ville de Bruxelles** et de son bourgmestre de la fausse gauche raciste, putophobe, classiste, oppressive.

Celle-ci est davantage la fierté des hétéros et de la frange la plus 'belle', clean, la plus photogénique de nos frères et sœurs ayant trahi par la famille et le fric les luttes depuis que l'état [sic] les a normalisés en les intégrant au système, pour qu'ils s'assimilent au capitalisme et au patriarcat. Des hétéros-flics en talons, en somme. [...] »⁴⁰

Le Front Q est une association de défense des personnes LGBT+, racisées, et exclues de la « bonne norme sociale » de quelque façon que ce soit (handicapées, sans-papiers, migrantes, pauvres, etc.). L'idée est probablement celle d'une convergence des luttes la plus inclusive possible. Mais cette inclusivité elle-même a des limites : comme en témoigne la publication plus haut, il n'est pas possible pour cette association d'accepter les Rainbow Cops dans les combats. Un an plus tard, la même page Facebook publie ceci à la date du 15 mai 2023 :

« [...] Lorsque la Belgian Pride crie le slogan 'Protect the Protest', nous hurlons 'Remember the Riots !' Nous dénonçons l'hypocrisie de la Belgian Pride de s'approprier ce slogan en

³⁸ *Ibid.*, p. 12.

³⁹ *Ibid.*, p. 48.

⁴⁰ Les captures d'écran citées et décrites sont en annexe.

rappelant que ‘ manifester de manière non-violente est un droit fondamental ’ tandis que la violence d’état [sic] est cautionnée. Nous dénonçons l’audace de la Belgian Pride de se nommer héritiers des luttes de Stonewall alors que leur pride [sic] n’est plus qu’une grande fête vidée de tout sens politique, en étroite alliance avec la police pour réprimer tout discours s’opposant à leur parade gênante. [...] Nous dénonçons une association assumée et renouvelée avec la police (institution oppressive lgbtqiphobe et raciste) ainsi que des partis allant jusqu’à l’extrême-droite (MR, N-VA) [...] »

Comme l’illustrent ces publications sur Facebook, le conflit est grand entre intégration et revendication de différences d’avec la « bonne norme sociale ». La possibilité d’une association et d’une convergence entre les populations défendues par le Front Q et celle des Cops est ici tout à fait écartée. La police, « institution oppressive lgbtqiphobe et raciste », ne peut pas être une alliée. La formule « Police hors de nos luttes » a par ailleurs été discutée par M. Lecomte lors de l’entretien du 5 avril 2023. Il l’a évoquée en parlant d’un dialogue impossible entre l’ASBL Rainbow Cops et d’autres associations telles que le Front Q. L’exemple fourni était celui de la Pride de 2021 :

« [YL :] Et donc on se rend compte qu’il y a effectivement des tensions, et particulièrement avec la communauté trans, et donc euh... Pour la semaine de la Pride, on s’est dit, voilà, on fait une publication où on dit ‘ Si vous voulez rencontrer des policiers, entendre ce qu’est une vision policière, ce qu’est le travail de la police, et peut-être entendre des discriminations – que vous soyez d’accord ou pas d’accord mais en tout cas, se rencontrer et se parler ’ euh... Plutôt que de se tirer la gueule et de ne pas –

S : Tout à fait.

YL : Voilà, faisons quelque chose de constructif, on dit ‘ On vous attend à la salle [de la Rainbow House], rue de la Chaufferette là, euh, on vous attend de telle heure à telle heure. ’

S : OK.

YL : Y a personne qui est venu.

S : C’est vrai ?

YL : Tout le collectif est venu, a investi la Maison arc-en-ciel, et avait mis sur la façade un drap où ils avaient écrit ‘ Police hors de nos luttes. ’ »

C’est cette absence revendiquée de dialogue entre les deux « pôles » qui m’a poussée à me rendre à la Pride VNR organisée par le Front Q le jour même de la Brussels Pride 2023, puis à solliciter une interview avec quelqu’un de ce collectif – malheureusement sans résultat. J’ai en

revanche eu l'occasion de me rendre à la Pride VNR, annoncée comme une « Contre-Pride » à caractère révolutionnaire. Ce refus d'aller dans la « vraie fête » avait un aspect de franche colère qui me plaisait. Le 20 mai 2023, date des Pride et Contre-Pride, je m'étais donc fixé comme objectif d'aller d'abord à l'événement du Front Q, lequel avait lieu au parc Duden de Forest, puis de redescendre au centre-ville voir le stand des Rainbow Cops au Pride Village et d'enfin retrouver d'autres personnes là-bas pour participer à la « vraie fête ». En quelque sorte, il s'agissait de tout voir en un jour.

Je me suis donc mise en route (à une heure bien plus tardive que prévu) pour le parc Duden, dans l'après-midi. Le parc se trouve sur les hauteurs de Forest, il était donc tout à fait excentré de la « véritable Pride ». Rien là-bas ne reflétait grand'chose de l'événement en cours au centre-ville, sinon quelques affiches artisanales indiquant la direction à prendre pour rejoindre le Front Q.

L'événement prenait place sur une pelouse du parc. Il s'agissait d'un rassemblement de deux cents ou trois cents personnes (selon mes propres estimations, lesquelles sont sans doute peu fiables), la plupart assises sur l'herbe, qui écoutaient des tours de parole de personnes diverses (issues du Front Q ou d'autres). Si mes souvenirs sont exacts, il était recommandé de s'être inscrit précédemment auprès de l'organisation pour avoir le micro pendant quelques minutes. L'atmosphère était plutôt calme et amicale, des personnes se retrouvaient, des groupes d'amis en rejoignaient d'autres, partageant bières et paquets de chips. Dans le journal de terrain enregistré de ce soir-là, j'ai noté :

« En gros c'étaient des gens assez jeunes, enfin plus ou moins ma tranche d'âge pour la majorité je dirais. Y en avait qui faisaient penser à des punks à chiens, d'autres avec des cheveux bleus, ou roses, ou verts, ou des habits de toutes sortes – y avait des gens tout en noir, des meufs en petite robe et bas déchirés, enfin de tout. C'étaient des punks à chiens, mais gentils. »

Etant malheureusement arrivée en retard, je n'ai trouvé de place qu'au fond de la pelouse. Le matériel audio était de très mauvaise qualité, et les quelques interventions que j'ai pu voir ne portaient pas jusqu'à la place où j'étais assise. L'une d'elles appelait à lier les questions LGBT+ aux questions raciales, une autre a insisté sur le caractère mercantile et apolitique de la « vraie Pride ». « Cette Pride est si inclusive que les flics et les fachos peuvent y participer » ai-je transcrit sur une feuille de carnet lorsque cette intervention avait lieu. Cette formule fait d'ailleurs écho à la publication Facebook de l'organisation à la date du 15 mai 2023. La sponsorship de l'événement officiel par des banques comme Belfius ou des agences

imposantes comme Deloitte a également été soulevée et critiquée. Il était question de « faire sa Pride à soi » et de « se révolter » si j'en crois les notes éparses que j'ai prises sur le moment.

A vrai dire, l'événement de la Pride VNR avait un caractère gentil. Les aspects révolutionnaire et contestataire annoncés étaient décevants. Une fois de plus, donner une telle impulsion à ce type d'événement est loin d'être facile et évident. Mais à mesure que les prises de parole se succédaient me venaient diverses réflexions. Le lieu de l'événement était déjà révélateur : excentré, il s'agissait d'un parc où marchaient au même moment des familles, des couples amoureux, des enfants. Quelques personnes intriguées regardaient le rassemblement du Front Q une minute ou deux, puis s'éloignaient. Un homme dans la soixantaine avec une grande croix autour du cou et un livre religieux à la main (je n'ai pas su identifier le titre) s'est lui aussi arrêté pour regarder, debout derrière des personnes assises. Quelques manifestants l'ont aperçu, l'une est passée tout près de lui pour saluer une connaissance et a jeté un coup d'œil mi-amusé mi-choqué au volume religieux. Beaucoup de participants étaient venus avec leurs chiens, dont certains se promenaient librement parmi l'assemblée.

Je suppose qu'un événement vraiment contestataire n'aurait pas pris place dans ce type d'environnement. Il aurait probablement fallu entrer dans la vraie Pride elle-même ; aller au centre-ville et organiser un sit-in au parc Royal. Mais, comme le souligne à juste titre la publication Facebook du Front Q du 15 mai 2023, la Brussels Pride avait requis un déploiement policier. Une telle action aurait donc sans doute été tuée dans l'œuf pour des raisons de sécurité : sécurité assurée par la police vis-à-vis de la Pride officielle, et sécurité des manifestants du Front Q, si la confrontation avec la police devait mal se passer.

Pour reprendre les termes d'Alix, la personne interviewée par Dauvé, s'auto-proclamer révolutionnaire est « très présomptueux ». La Pride VNR en est une bonne illustration. Un peu avant que je ne quitte le parc (plus ou moins à la clôture de l'événement), une personne du public est passée entre les rangées de manifestants donner un flyer, lequel appelait au rassemblement une dizaine de jours plus tard place Poelart, pour une « *antifascist action & party* ». L'objectif était de contrer l'événement ayant lieu ce jour-là (le 29 mai) par le Vlaams Belang, c'est-à-dire un rassemblement aux Monts des Arts. Le flyer intitulé « Fascists not welcome » invitait au « contre-rassemblement » du Vlaams Belang. Imprimé en noir et blanc, il représente des chats dansant et piétinant le drapeau du VB, de grandes enceintes derrière eux. Le verso présente longuement l'action, avec pour conclusion : « Racistes, sexistes, identitaires et antisociales... Dès maintenant et à long terme, coulons l'extrême-droite et ses idées. »

L'idée majoritaire qui m'est venue face à ce flyer édité par le collectif La Fronde et le rassemblement du Front Q le 20 mai 2023 est celle d'une absence de contenu. Je n'ai pas creusé le point du Vlaams Belang et ne me suis pas rendue au rassemblement du 29 mai. Mais le flyer distribué lui-même en disait long, depuis l'illustration jusqu'au très (trop) long texte du verso. Un flyer à visée purement éducative n'a pas de sens : il faut porter haut un message clair et définitif, quitte à employer des termes grandiloquents. L'intérêt d'étudier l'absence de dialogue entre ces associations et celle des Cops s'est rapidement dissipé, d'autant plus que les demandes d'interviews sont, elles aussi, restées lettre morte. Était-ce par désintérêt des personnes contactées, méfiance en lisant les termes « mémoire sur la police et les enjeux LGBTQ+ » ? Je ne sais pas le déterminer.

Par ailleurs, il était difficile de définir si l'objectif de la « Contre-Pride » était de recréer « sa propre Pride » ou au contraire de démonter entièrement l'idée d'une fête tout publics lors d'un jour dédié. Une logique révolutionnaire et contestataire pourrait effectivement conduire à préférer l'absence pure et simple d'un événement de grande ampleur qui ne véhiculerait plus que les « valeurs » de la consommation » comme l'écrit Naze et serait tout à fait dépolitisé (ce qui fait écho à la question de la « diversité » en entreprise soulevée par Bereni). Les drapeaux et les distinctions multiples entre les communautés LGBTQ+ pourraient également être vus comme une séparation supplémentaire et un éparpillement des luttes. Le drapeau, en un sens, crée la distinction entre « eux » et « nous », fut-il arc-en-ciel. Cette question relève d'une étude complexe des symboles, des acronymes, de leur histoire, de leur signification au sein des communautés qui les utilisent et s'y reconnaissent. Je n'ai pas la prétention d'y parvenir ici. Je partage simplement une réflexion qui m'est venue après la Pride de 2023 (ayant également été au centre-ville après la Pride VNR) : s'il s'agit de « désarmer » la Pride en n'y acceptant pas la police, de la « démilitariser » d'une certaine façon, ne faudrait-il pas voir aussi disparaître les drapeaux ?

Cette logique m'a probablement été également inspirée par la lecture du livre de Dauvé, lequel contient entre autres une interview de Lola Miesseroff, présentée comme « une ancienne du FHAR ». Cet entretien se conclut, aux pages 181 et 182, sur la perception qu'a Miesseroff des associations actuelles de lutte pour les droits LGBTQ+. Elle l'exprime de la manière suivante :

« [Miesseroff :] [...] Un front LGBTQ contre le capitalisme, à la limite, je peux le comprendre. Un front pour la libération des LGBTQ ne m'intéresse pas. [...] Ça ne veut pas dire que je regarde ça avec antipathie, je comprends, mais ça m'a toujours semblé être quelque chose de contre-révolutionnaire, en fait.

[Dauvé :] *Je dirais non révolutionnaire.*

[Miesseroff :] Non révolutionnaire, d'accord. Mais ça peut être contre-révolutionnaire quand tu te retrouves finalement dans des revendications démocratiques vis-à-vis de l'Etat. [...] La lutte pour les papiers pour les trans, je comprends bien, et je suis d'accord que, si on doit se battre pour que ces gens aient des papiers qui correspondent à leur apparence physique et à ce qu'ils sont réellement, on doit le faire ; mais je suis contre les papiers. C'est comme dans les manifs pour les sans-papiers : 'Des papiers pour tous.' Nous on criait : 'Plus de papiers pour personne !' 'Mort aux papiers !' Ça a une logique.

[Dauvé :] *Je suis tout à fait d'accord, mais ça amène à rester extrêmement minoritaire.*

[Miesseroff :] Bien sûr. On l'a toujours été. [...] »

La journée de la Pride 2023 souligne les différents conflits internes aux communautés LGBTQ+. Il existe en effet dans celles-ci de nombreuses tensions, contradictions, paradoxes et points de dissonance. L'ASBL Rainbow Cops était elle aussi présente à cette journée, bien que je n'aie pas eu l'occasion d'aller voir leur stand (le Pride Village était déjà terminé lorsque je suis parvenue sur place). Celui-ci avait pour but de présenter l'association au public, que ce public ait un lien direct avec la police ou non. Plus tard, lorsque j'ai demandé à M. Lecomte comment s'était déroulée cette journée pour eux, il m'a répondu « Très bien, mais c'est un public qui nous est acquis. »⁴¹ Autrement dit, les « Pride VNR » et les Cops ne se sont pas croisés. Le fait de se reconnaître comme personnes LGBTQ+ ne signifie pas une proximité entre les différentes et difficiles luttes internes aux communautés queer.

⁴¹ Note prise lors de l'entretien par visioconférence du 30 juin 2023.

7. Conclusion. Les deux mondes se rejoignent

Concilier deux mondes *a priori* antagonistes, celui des communautés LGBT+ et celui de la police est une démarche compliquée. Elle met en relief les différences supposées intrinsèques des deux sphères sociales, ainsi que leur séparation absolue. En d'autres termes, il paraît impossible ou très difficile de voir en la police belge une alliée à « la cause » LGBT+, tout comme d'imaginer les communautés LGBT+ favorables à voir une frange de la police rejoindre les luttes pour les droits, la légitimité et la visibilité en tant que personnes queer. Néanmoins, une incursion – même brève, imparfaite, incomplète comme celle-ci – des deux côtés permet de relever des brèches et des concordances entre les différents mouvements.

Le constant le plus flagrant est la rapidité des bouleversements traversés par les communautés LGBT+ au cours de la seconde moitié du XXe siècle et du premier quart du XXIe. Ces bouleversements, dans le contexte français (généralement celui étudié par la littérature scientifique sur le sujet) et belge, tiennent en l'aboutissement de luttes pour un accès au mariage reconnu entre personnes de même sexe, l'adoption et l'ouverture à des techniques de procréation telles que la PMA, ou encore des avancées juridiques en ce qui concerne les droits des personnes trans*. Si les communautés LGBT+ restent vulnérables, des formes de protection existent à l'heure actuelle, telle l'interdiction des thérapies de conversion en Belgique en 2023, ou l'inscription du caractère homophobe/transphobe dans la juridiction concernant les crimes et délits de haine.

La police a également vécu de nombreux changements, dont la féminisation des métiers d'ordre et de sécurité n'est pas la moindre. D'autres « minorités » ont également peu à peu intégré l'institution policière, « non sans freins et frottements » selon certains auteurs⁴². Bien que cette entrée des femmes et des « minorités » dans la police n'ait pas « radicalement transformé [cette institution] »⁴³, laquelle reste souvent considérée (par le public extérieur ainsi que les personnes qui y travaillent elles-mêmes parfois) comme fortement machiste, viriliste et raciste, des préoccupations sociales parviennent toutefois jusqu'à elle. La journée de formation donnée entre autres par l'ASBL Rainbow Cops le 21 avril 2023 aux Grands Carmes en est un bon exemple. Lors de cette journée, les policiers et policières présents à la formation ont eu accès à une forme de « remise à niveau » concernant les personnes LGBT+ ainsi que les législations

⁴² Fabien JOBARD et Jacques DE MAILLARD, *Sociologie de la police : politiques, organisations, réformes*, coll. U, Paris : Armand Colin, 2015, p. 93.

⁴³ *Ibid.*, p. 110.

les protégeant dans certains cas spécifiques (agressions homophobes ou transphobes, entre autres). Cette journée était également l'occasion de voir en quels termes, par quelles approches les thématiques LGBT+ étaient abordées auprès d'un public policier. Elle était d'autant plus riche que deux formateurs de l'ASBL Rainbow Cops y donnaient un atelier, ce qui permettait d'apprendre comment la police s'adresse elle-même à la police.

L'image hostile de la police vis-à-vis des personnes LGBT+ peut prendre deux formes. Il peut s'agir d'une hostilité portée à l'encontre de personnes extérieures à la police, et d'hostilité vis-à-vis du personnel policier concerné par ces questions. Le premier cas était en réalité la raison pour laquelle la journée de formation aux Grands Carmes était organisée. L'objectif était de démystifier en grande partie les questions queer, afin que les policières et policiers confrontés par la suite à un public LGBT+ ne soient ni pris au dépourvu, ni guidés par des stéréotypes tenaces, et deviennent au contraire un personnel apte à répondre aux spécificités des personnes s'adressant à eux pour des problèmes relatifs à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Le cas le plus discuté a été celui de personnes venues déposer plainte après avoir vécu une agression à caractère homophobe, ainsi que celui des contrôles d'identité et des fouilles corporelles auprès des personnes trans*.

Le second cas, celui du personnel policier directement concerné par les questions LGBT+, a longuement été discuté lors de l'interview avec M. Lecomte début avril 2023, et constitue l'objet de quelques études scientifiques consultées pour ce travail (un mémoire de criminologie, des études sur l'homophobie en environnement professionnel notamment). C'est également cette question qui a mené, en 2013, à la création de l'ASBL Rainbow Cops Belgium. Cette dernière a en effet l'objectif de s'adresser à la police elle-même pour « informer, former, sensibiliser » en interne, mais aussi aux personnes extérieures à l'institution policière. Par exemple, une personne hésitant à porter plainte pour agression homophobe, ou estimant que sa plainte n'a pas été reçue correctement dans un commissariat peut s'adresser à eux par le biais de leur site internet, et recevoir une réponse circonstanciée.

Avec les représentations de force, d'armes, de répression, de froideur ou de distance qu'elle véhicule, la police paraît loin des communautés queer, lesquelles semblent au contraire porteuses d'amour, de tolérance, de liberté et de solidarité. Des cas comme des agressions peuvent « forcer » ces deux antagonismes à se rejoindre, et la question de la « police hors de nos luttes » devient délicate dans ce type d'événement violent. La police est-elle « un mal nécessaire », une institution à éviter autant que faire se peut, mais qui s'avère utile en cas d'ennuis graves comme ceux qu'impliquent une agression à caractère homophobe ?

Cette question se pose dans le cas de l'hostilité perçue par la police de la part du public extérieur. En cela, la journée de la Brussels Pride permettait de voir quels étaient les arguments et les revendications d'associations telles que le « collectif queer auto-géré » Front Q, lesquelles estiment que la police n'a pas sa place dans un événement aussi symbolique pour les communautés LGBT+ que la Pride. Les enjeux LGBT+ sont donc au croisement de différents chemins en ce qui concerne leur relation avec la police. Ils mènent aux protections spécifiques dont ont besoin les personnes LGBT+, dans des cas de discrimination ou d'actes graves tels que des coups et blessures ou des insultes à caractère homophobe. Ils mènent également à la déconstruction des professions jugées « favorables » à l'homosexualité (ou aux transidentités) : la police en fait-elle partie ? Ils mènent enfin à de grandes et difficiles interrogations sur la « normalisation » des homosexualités et transidentités. Être policière, porter une arme et être lesbienne, est-ce une forme de normalisation ? Existe-t-il des « caractéristiques purement homosexuelles » incompatibles avec la fonction policière ? Enfin, dans l'autre versant, la Pride, les communautés LGBT+ possèdent-elles elles-mêmes une forme de violence symbolique en possédant des drapeaux, des distinctions propres, des exclusions internes ?

Ce travail n'a pas la prétention d'apporter des réponses définitives à ces interrogations très vastes, très sensibles et très délicates. Il s'est simplement agi d'un tour d'horizon, et de soulever ces questions afin, peut-être, de les explorer davantage un jour. Peut-être s'est-il également agi d'une tentative de conciliation de deux mondes supposés opaques et hostiles l'un pour l'autre.

Annexes

Dépliant et flyers (dans l'ordre de description)

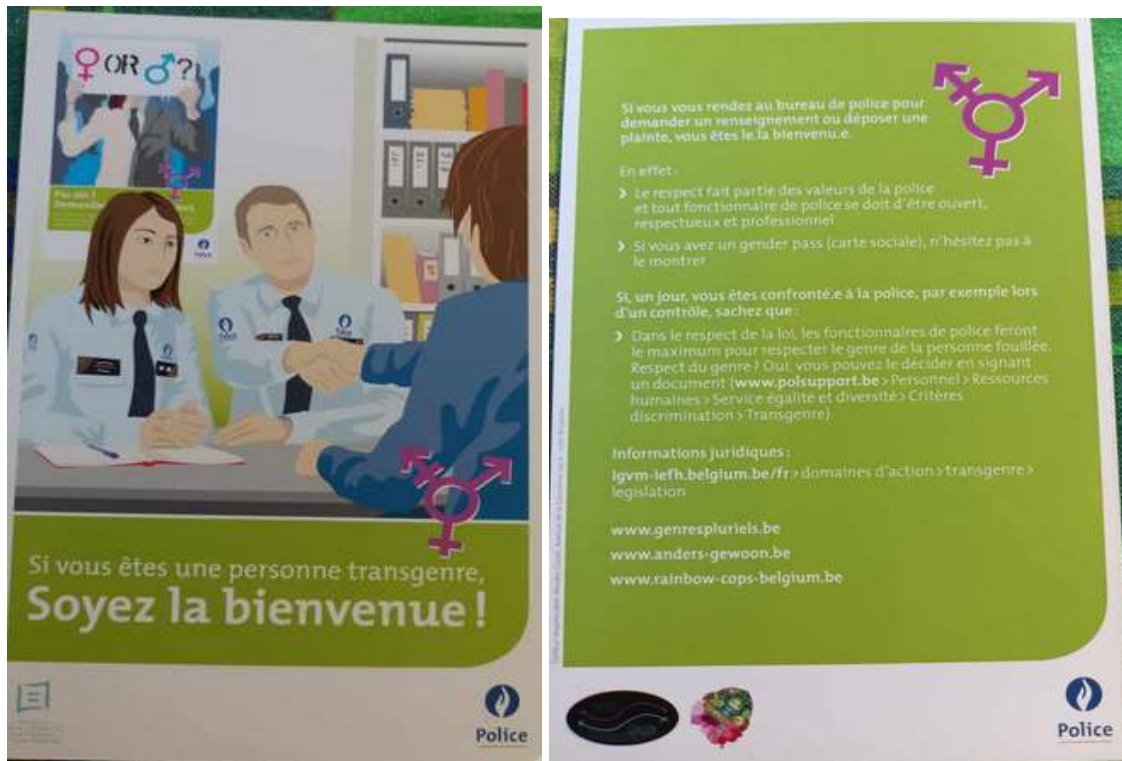
Dépliant de présentation de l'ASBL Rainbow Cops Belgium



Flyer « Pas sûr ? Demandez-leur avec respect »



Flyer « Si vous êtes une personne transgenre, soyez la bienvenue ! »



Si vous vous rendez au bureau de police pour demander un renseignement ou déposer une plainte, vous êtes le la bienvenu.e.

En effet :

- le respect fait partie des valeurs de la police et tout fonctionnaire de police se doit d'être ouvert, respectueux et professionnel
- Si vous avez un gender pass (carte sociale), n'hésitez pas à le montrer

Si, un jour, vous êtes confronté.e à la police, par exemple lors d'un contrôle, sachez que :

- Dans le respect de la loi, les fonctionnaires de police font tout le maximum pour respecter le genre de la personne fouillée. Respect du genre? Oui, vous pouvez le décider en signant un document (www.polisupport.be > Personnel > Ressources humaines > Service égalité et diversité > Critères de discrimination > Transgenre).

Informations juridiques :
lgvm-iefh.belgium.be/fr > domaines d'action > transgenre > législation

www.genrespuriels.be
www.anders-gewoon.be
www.rainbow-cops-belgium.be

Police

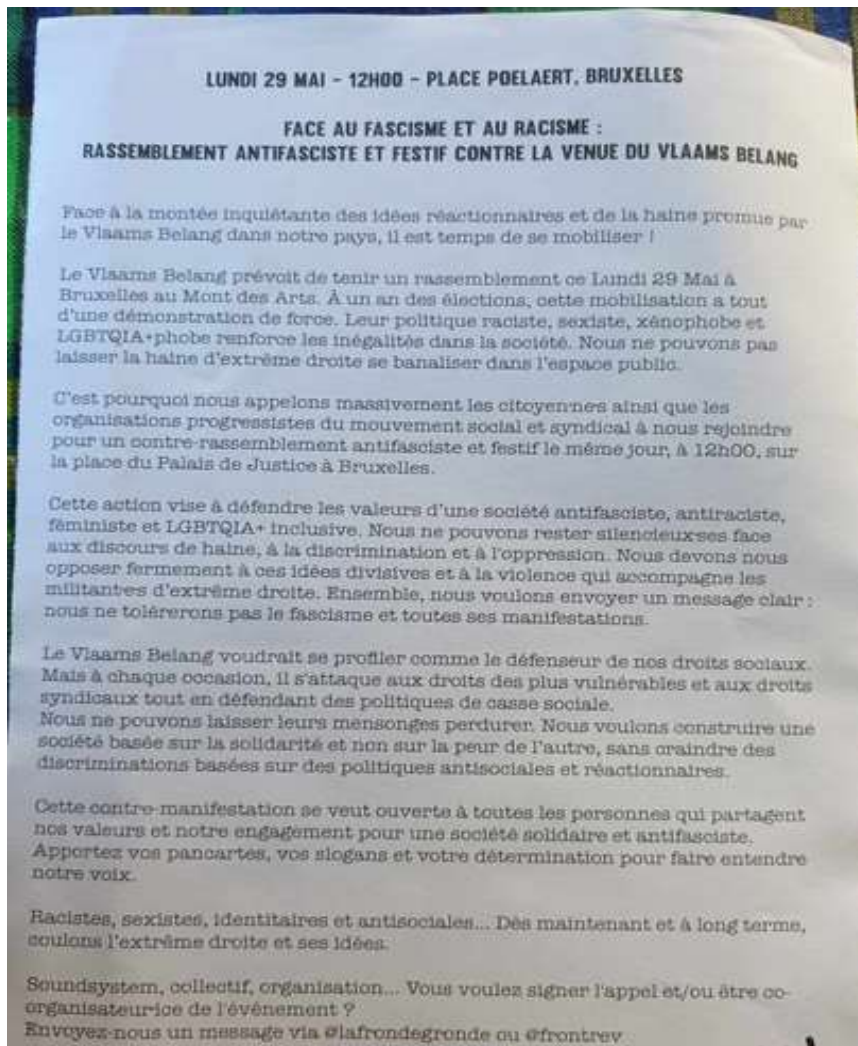
Flyer « Fascists not welcome »



FASCISTS NOT WELCOME

BELANG

PLACE PAULBERT LE 29 mai à 12h
ANTIFASCIST ACTION & PARTY



Captures d'écran de la page Facebook du Front Q

A propos de la Belgian Pride 2022, capture prise le 14 juillet 2023



A propos de la Belgian Pride 2023, capture prise le 18 mai 2023



Front Q

2j · 🌐



Pride VNR - Remember The Riots

Cette "The Belgian Pride" n'est pas la nôtre. C'est celle de la compagnie d'assurance Deloitte, des "Rainbow Cops", de la Ville de Bruxelles et son bourgmestre de la fausse gauche raciste, putophobe, classiste, oppressive.

La Pride a commencé en émeute, et sa suite logique est la révolution queer anti-patriarcale.

Lorsque la Belgian Pride crie le slogan "Protect the Protest", nous hurlons "Remember the Riots!" Nous dénonçons l'hypocrisie de la Belgian Pride de s'approprier ce slogan en rappelant que 'manifeste de manière non-violente est un droit fondamental' tandis que la violence d'état est cautionnée. Nous dénonçons l'audace de la Belgian Pride de se nommer héritiers des luttes de Stonewall alors que leur pride n'est plus qu'une grande fête vidée de tout sens politique, en étroite alliance avec la police pour réprimer tout discours s'opposant à leur parade gênante. Nous dénonçons l'absence de revendications précises et de radicalité dans un pays où le discours d'extrême-droite est normalisé et la lutte contre le 'wokisme à la flamande' et la banalisation de queerphobie sont grandissantes. Nous dénonçons une association assumée et renouvelée avec la police (institution oppressive lgbtqiphobe et raciste) ainsi que des partis allant jusqu'à l'extrême-droite (MR, N-VA)

Bibliographie

Articles et ouvrages

Arnaud ALESSANDRIN, Karine ESPINEIRA et Yves RAIBAUD, *Sociologie de la transphobie*, Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2015.

Muhammad AZFAR NISAR, *Phénoménologie du stop : la bureaucratie de proximité et la citoyenneté quotidienne des groupes marginalisés*, *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 86, n°2, 2020, p. 331-347. doi : 10.3917/risa.862.0331

Emmanuel BEAUBATIE, *Apprendre à faire genre : discriminations et stratégies d'usagers·ères trans dans les services publics*, *Gouvernement et action publique*, vol. 11, n°1, 2022, p. 109-130. doi : 10.3917/gap.221.0109

Laure BERENI, *Les stigmates de la vertu : légitimer la diversité en entreprise, à New York et à Paris*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 241, n°1, 2022, p. 36-55. doi : 10.3917/arss.241.0036

Laurent BONELLI, *La loi ou l'ordre ? Considérations sur la question policière*, *Savoir/Agir*, vol. 55, n°1, 2021, p. 15-24. Doi : 10.3917/sava.055.0015

Philippe BOURSIER et Willy PELLETIER (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales pour des savoirs résistants*, Paris : La Découverte, 2019.

Dan CALLWOOD, *Vers la libéralisation ? La répression de l'homosexualité masculine en France, de 1968 à l'apparition du VIH/SIDA*, *Sociétés contemporaines*, vol. 128, n°4, 2022, p. 59-91. doi : 10.3917/soco.128.0059

Line CHAMBERLAND et Julie THÉROUX-SÉGUIN, *Sexualité lesbienne et catégories de genre : l'hétéronormativité en milieu de travail*, *Genre, sexualité et société*, n°1, 2009, p. 1-17. doi : 10.4000/gss.772

Cécile CHARTRAIN, Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY et Alice OLIVIER, *Prévenir et sensibiliser au-delà du cadre scolaire*, *Cahiers de l'action*, vol. 40, n°3, 2013, p. 71-90. doi : 10.3917/cact.040.0071

Sylvie CLÉMENT, *Peut-on être femme et gendarme ? A propos de la place du sujet féminin en gendarmerie*, *Revue historique des armées*, vol. 295, n°2, 2019, p. 94-104. doi : 10.3917/rha.295.0094

Raewyn CONNELL, Meoïn HAGÈGE et Arthur VUATTOUX, *Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris : Amsterdam, 2014.

Gilles DAUVE, *Homo : question sociale et question sexuelle de 1864 à nos jours*, Niet ! Editions, 2018.

Elsa DORLIN et al., *Défaire la police*, Paris : Editions la Divergence, 2021.

Didier ERIBON (dir.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris : Larousse, 2003.

Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, coll. Champs essais, Paris : Flammarion, 2012.

Karine ESPINEIRA, *Transidentités : ordre et panique de genre, le réel et ses interprétations*, Paris : L'Harmattan, 2015.

Frédéric GAUTIER, *Les jeunes qui « ont la vocation » : propriétés sociales, dispositions et recrutement des candidats au concours de gardien de la paix de la Police nationale*, *Savoir/Agir*, vol. 55, n°1, 2021, p. 75-82. doi : 10.3917/sava.055.0075

Jérémie GAUTHIER, Régis SCHLAGDENHAUFFEN et Camille NOUS, *Faire face à l'hétéronormativité en contexte policier*, *Gouvernement et action publique*, vol. 11, n°1, 2022, p. 37-60. doi : 10.3917/gap.221.0037

Jean-Louis GENARD et Marta RODA I ESCODA, *Ethique de la recherche en sociologie*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2019.

Christina B. HANHARDT, *Safe space: gay neighborhood history and the politics of violence*, Durham: Duke University Press, 2013.

Ivan JABLONKA, *Des hommes justes : du patriarcat aux nouvelles masculinités*, Paris : Editions Points, 2021.

Fabien JOBARD et Jacques DE MAILLARD, *Sociologie de la police : politiques, organisations, réformes*, coll. U, Paris : Armand Colin, 2015.

Anne-Laure MADURAUX, *Rencontre avec le FLAG!, l'association qui devrait être dirigée par des lesbiennes*, *Délibérée*, vol. 8, n°3, 2019, p. 72-78. doi : 10.3917/delib.008.0072 (Entretien.)

- Frédéric MARTEL, *Fierté et préjugés : la révolution gay*, Paris : Bouquins, 2022.
- Frédéric MARTEL, *Le rose et le noir : les homosexuels en France depuis 1968*, Paris : Seuil, 2008.
- Dominique MONJARDET, *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, coll. Textes à l'appui, Paris : La Découverte, 1996.
- Emilie MORAND, *Dissimuler son orientation sexuelle tout en reconnaissant et respectant la diversité sexuelle : la position paradoxale de l'éducation LGB face à la norme d'égalité*, Gouvernement et action publique, vol. 11, n°1, 2022, p. 61-84. doi : 10.3917/gap.221.0061
- Kristen A. MYERS, Kay B. FOREST et Susan L. MILLER, *Officer friendly and the tough cop: gays and lesbians navigate homophobia and policing*, Journal of Homosexuality, vol. 47, n°1, 2004, p. 17-37. doi: 10.1300/J082v47n01_02
- Delphine NAUDIER et Maud SIMONET, *Des sociologues sans qualité ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris : La Découverte, 2011.
- Alain NAZE, *Manifeste contre la normalisation gay*, Paris : La Fabrique éditions, 2017.
- Trung NGUYEN-QUANG, *Policer les personnes LGBT+ : le maintien de l'ordre hétérosexuel*, Gouvernement et action publique, vol. 11, n°1, 2022, p. 161-172. doi : 10.3917/gap.221.0161
- Pascal NICOLAS-LE STRAT, *Quand la sociologie entre dans l'action : la recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique*, Rennes : Editions du commun, 2018.
- Lorena PARINI et Anouk LLOREN, *Discriminations envers les homosexuel-le-s dans le monde du travail en Suisse*, Travail, genre et société, vol. 38, n°2, 2017, p. 151-169. doi : 10.3917/tgs.038.0151
- Mélanie PEREZ, *Le ciblage des minorités par l'action publique : les hommes homosexuels dans les politiques de santé de lutte contre le VIH-SIDA*, Gouvernement et action publique, vol. 11, n°1, 2022, p. 173-186. doi : 10.3917/gap.221.0173
- Guillaume PÉRISSOL, *Le droit chemin : jeunes délinquants en France et aux Etats-Unis au milieu du XXe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 2020.
- Céline PERRIN, Marta ROCA I ESCODA et Lorena PARINI, *La notion d'homophobie, ses usages et son rapport au féminisme*, Nouvelles questions féministes, vol. 31, n°1, 2012, p. 4-11. doi : 10.3917/nqf.311.0004

Dana PETERSON et Vanessa R. PANFIL, *Handbook of LGBT communities, crime, and justice*, New York: Springer, 2014. doi: 10.1007/978-1-4614-9188-0

Lus PRAUTHOIS et Emilie BILAND, *L'Etat des LGBTI : comment politiques et administrations publiques ordonnent et transforment le genre et la sexualité*, Gouvernement et action publique, vol. 11, n°1, 2022, p. 11-35. doi : 10.3917/gap.221.0011

Geneviève PRUVOST, *De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, coll. Politique et société, Paris : La Découverte, 2008.

Geneviève PRUVOST, *Le cas de la féminisation de la Police nationale*, Idées économiques et sociales, vol. 153, n°8, 2008, p. 9-19.

Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre : corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris : La Découverte, 2021.

Matthew TODD, *Pride: the story of the LGBT equality movement*, Londres : Welbeck, 2021.

Matthias WAHLSTRÖM and Abby PETERSON, *Between the State and the Market: expanding the concept of 'Political Opportunity Structure'*, Acta Sociologica, vol. 49, n°4, 2006, p. 363-377.

Jane WARD, *Not gay: sex between straight white men*, New York : New York University Press, 2015.

Monique WITTIG, *La pensée straight*, Paris : Editions Amsterdam, 2018.

Mémoires

Bastien BOMANS et David PATERNOTTE (dir.), *Les minets ont-ils leur mot à dire ? De la stigmatisation à l'idéalisation d'une tribu gay jugée in/désirable*, Mémoire du master de spécialisation en études de genre, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, 2019.

Imen DELLAL et Sibylle SMEETS (dir.), *L'homosexualité dans la police belge : comment les policiers homosexuels se sentent-ils perçus par leurs collègues ?* Mémoire de criminologie, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 2018.

Résumé et mots-clefs

Sophie TECHY et David PATERNOTTE (dir.), *L'intégration des enjeux LGBT+ au sein de la police belge : l'association Rainbow Cops Belgium*, Mémoire du master de spécialisation en études de genre, Louvain-la-Neuve : Université Catholique de Louvain, 2023.

Résumé :

« Concilier deux mondes *a priori* antagonistes, celui des communautés LGBT+ et celui de la police est une démarche compliquée. Elle met en relief les différences supposées intrinsèques des deux sphères sociales, ainsi que leur séparation absolue. En d'autres termes, il paraît impossible ou très difficile de voir en la police belge une alliée à « la cause » LGBT+, tout comme d'imaginer les communautés LGBT+ favorables à voir une frange de la police rejoindre les luttes pour les droits, la légitimité et la visibilité en tant que personnes queer. Néanmoins, une incursion des deux côtés permet de relever des brèches et des concordances entre les différents mouvements. »

Mots-clefs :

Police – LGBT – Homophobie – Rainbow Cops – Belgique